LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta. Depuis 1928.

Vol. 21 No. 14 | Edmonton, le vendredi 3 avril 1987 | 20 pages | 0.50

La semaine prochaine!

L'Alberta sous la loupe du Commissaire aux langues officielles.

Le rendez-vous communautaire par excellence!

Le 21 mars dernier avait lieu à Fort McMurray un rendez-vous communautaire qui ne manque jamais d'attirer des participants: la Cabane à sucre. Mireille Vézeau nous présente en page 10 un photo-reportage de l'événement.

• Sortie du Rapport 1986 du Commissaire aux langues officielles

«Des provinces indignes du Canada d'aujourd'hui»

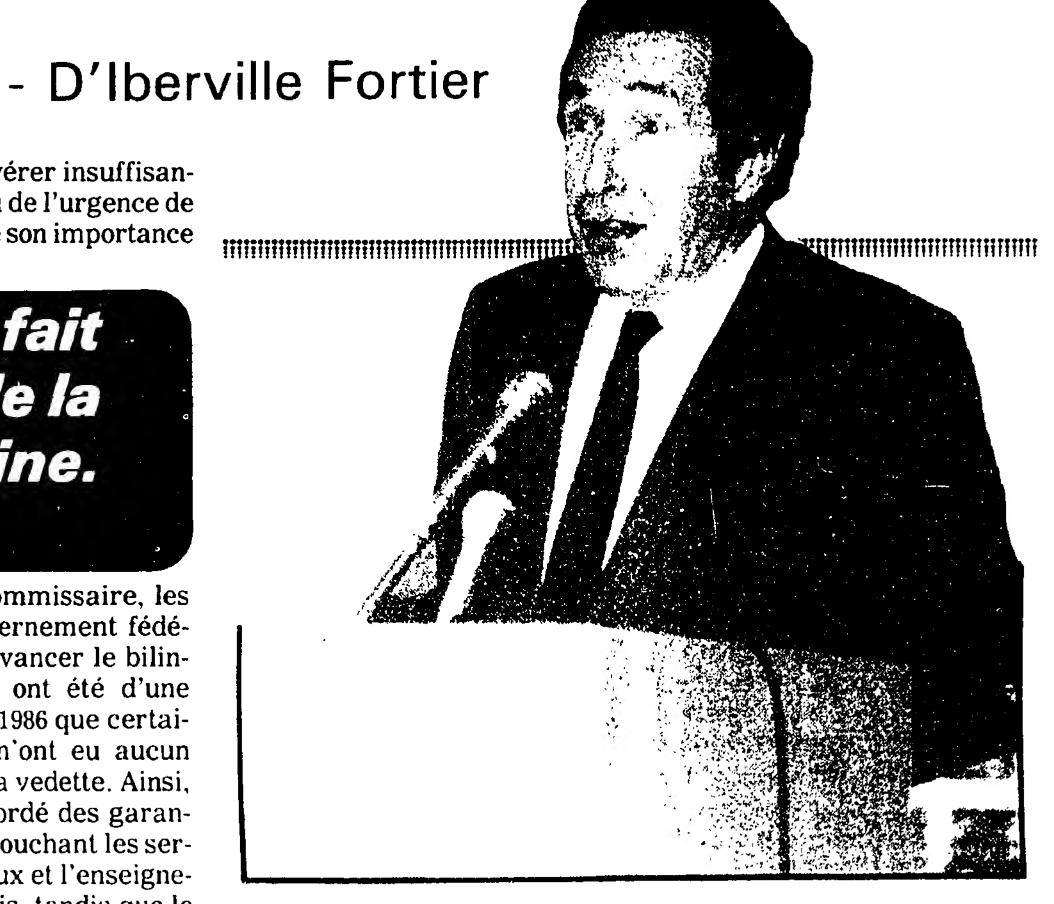
- D'Iberville Fortier

COMMUNIQUÉ - Dans le *Rapport annuel 1986* qu'il soumettait le 31 mars dernier au Parlement, le Commissaire aux langues officielles du Canada, D'Iberville Fortier, souligne qu'en attendant la mise à jour de la *Loi sur les langues officielles*, c'est la question du rendement du gouvernement fédéral qui est restée au premier plan en 1986. «Un bon rendement exige à la fois une planification de qualité et des ressources suffisantes». Selon le Commissaire, les ressources que nous allouons au programme pourraient bien s'avérer insuffisantes compte tenu de l'urgence de la réforme et de son importance nationale.

Le Commissaire fait le tour d'horizon de la situation albertaine. Page 9.

D'après le Commissaire, les efforts du gouvernement fédéral pour faire avancer le bilinguisme officiel ont été d'une telle tiédeur en 1986 que certaines provinces n'ont eu aucun mal à lui voler la vedette. Ainsi, l'Ontario a accordé des garanties juridiques touchant les services provinciaux et l'enseignement en français, tandis que le

Voir Indignes en page 13



M. D'Iberville Fortier

Une école française à Fort McMurray? Non mais...

2. Parents francophones recherchés

Une école pour les francophones de Fort McMurray. Est-ce souhaitable voire même réalisable? Oui, dit-on, si le nombre de francophones le justifie, tel que le mentionne également la Charte canadienne des droits et libertés de la personne. Chose certaine, on en parle de plus en plus. Mais on s'entend davantage pour parler d'un programme d'éducation pour francophones ou d'une classe que d'une école. Pour faire le point sur cette épineuse question, LE FRANCO a rencontré les principaux intervenants dans ce dossier, soit des dirigeants de commissions scolaires, des professeurs, des parents et bien sûr des étudiants.

MIREILLE VÉZEAU

FORT McMURRAY - À Fort McMurray, le sujet n'est pas nouveau. On parle d'éducation française depuis plusieurs années mais les choses avancent lentement. Une des raisons qui explique cette situation est que les parents francophones de Fort McMurray hésitent encore à s'impliquer dans ce dossier.

Suzanne Thibaudeau, agente de développement de l'A.C.F.A. régionale de 1980 à 1985, connaît bien le dossier. «Il y a quelques années, le comité d'éducation était très actif. Nous avons rencontré les surintendants des commissions scolaires. Nous avons essayé de sensibiliser les parents à l'importance d'avoir un programme d'éducation en français pour leurs enfants. Seulement plusieurs parents craignaient que leurs enfants n'apprennent jamais l'anglais en fréquentant une classe française. Ils avaient peur aussi que leurs enfants ne s'intègrent pas facilement à la communauté anglophone en formant un groupe distinct. Ces mythes sont, à mon avis, encore bien présents dans l'esprit des parents francophones de Fort McMurray».

Un comité de parents en création

Cette opinion est partagée par le nouveau responsable du comité d'éducation, M. Richard Laventure. C'est pourquoi il s'emploie depuis plusieurs semaines à réunir des parents pour former un comité en faveur de l'éducation en français langue première. Cependant, les résultats ne se manifestent pas rapidement.

Heureusement, M. Laventure ne manque pas d'ambition. Il est bien déterminé à atteindre l'objectif qu'il s'est fixé: obtenir un programme scolaire pour les francophones de Fort McMurray et ce, avec l'aide d'un solide comité de parents.

«Mes enfants ont beaucoup perdu leur français et je ne veux pas qu'il en soit de même pour mes petits-enfants, explique M. Laventure. Lorsque le comité de parents sera pleinement constitué, nous nous fixerons des objectifs à atteindre dans des délais raisonnables. Les choses ne peuvent changer du jour au lendemain. En sachant exactement combien il y a d'enfants francophones à Fort McMurray, grâce aux résultats de l'étude démographique, nous pourrons alors rencontrer les commissions scolaires et leur faire part de nos exigences».

Chose certaine, l'école aussi française soit-elle, ne vient pas à bout, seule, de l'assimilation. C'est d'abord dans la famille que l'enfant trouve la motivation pour désirer s'exprimer en français.

Maternelle en immersion française, première année en anglais

M. Guérin Ouellet est conseiller scolaire pour le *Catholic School Board* (CSB) de Fort McMurray. Il est aussi le père d'une enfant de six ans qui après avoir fait sa meternelle en immersion française, étudie aujourd'hui en anglais.

La petite Ouellet était une de ces cinq enfants qui fréquentaient la maternelle de l'école St-Paul, l'an dernier. Elle était dans ce petit groupe de francophones qui a bénéficié d'un programme d'enrichissement en français.

Même si M. Ouellet reconnaît que la formule de petit groupe était excellente, il a retiré sa fille de l'immersion française, à la fin de sa maternelle, pour la placer en première année anglaise. «Du point de vue social, c'était bien. Mais dès que ma fille réintégrait la classe régulière, elle perdait sa motivation» affirme M. Ouellet.

Il estime que sa fille apprenait peu de notion nouvelles en présence du groupe régulier. «Les questions que posent les professeurs concernent surtout les enfants anglophones puisque les francophones connaissent déjà les réponses. Les professeurs s'adressent davantage aux anglophones et cela n'encouragent guère les francophones».

À la maison, les parents ne s'expriment qu'en français et veillent à ce que leur enfant en fasse de même.

«Nous songeons à lui faire reprendre ses études en immersin française mais seulement à la deuxième ou troisième année. À ces niveaux, les anglophones maîtrisent mieux le français et le programme est plus avancé. Ce qui convient mieux aux francophones» dit M. Ouellet.

Il a cependant l'intention de se rendre dans une classe de deuxième année immersion française et d'observer si l'enseignement qu'on y fait convient bien à sa fille.

Et M. Ouellet n'est pas le seul parent francophone qui préfère que son enfant étudie en anglais plutôt qu'en immersion française.

Mme Thibaudeau estime que les parents doivent être mieux informés sur les différences entre l'immersion française et l'éducation pour francophones. «Les parents doivent se regrouper et exiger un programme d'éducation pour leurs enfants. C'est leur droit légitime» dit-elle.



M. Guerin Ouellet, conseiller scolaire a retiré sa petite fille du programme d'immersion française.



Le ministre fédéral d'État à la Jeunesse M. Jean Charest (ci-dessus) rencontrait jeudi le 26 mars à Edmonton des jeunes Franco-Albertains membres de l'organisme Francophonie Jeunesse de l'Alberta (F.J.A.). Ces derniers ont profité de l'occasion pour faire des représentations concernant différents programmes d'emploi offerts par le fédéral. Grâce à un de ces programmes, F.J.A. vient de mettre sur pied un projet de formation en développement communautaire pour les jeunes des régions de Bonnyville, St-Paul et Rivière-la-Paix.

Vente de garage pour «Fleur de Lys»

MIREILLE VÉZEAU

FORT McMURRAY - Avec un nouveau nom «Fleur de lys» et une détermination plus grande que jamais les membres de l'équipe francophone de balle lente de Fort McMurray entâment leur saison en organisant une vente de garage.

Les profits de cette vente serviront à réduire les dépenses de l'équipe. La vente de garage se tiendra au Lions Club, le 11 avril de 9h à 17h et le 12 avril de 9h à 14h. Un léger goûter sera servi.

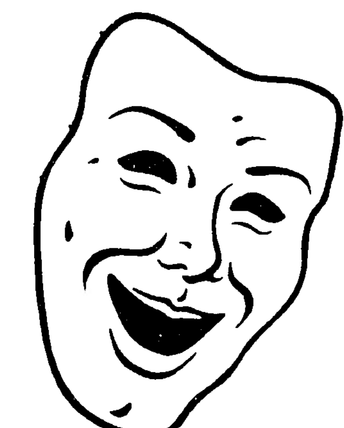
Lizon Viens, joueuse, invite tous les francophones à venir encourager l'équipe «Fleur de Lys» qui, dit-elle, promet de faire bonne figure cette saison et de bien les représenter.

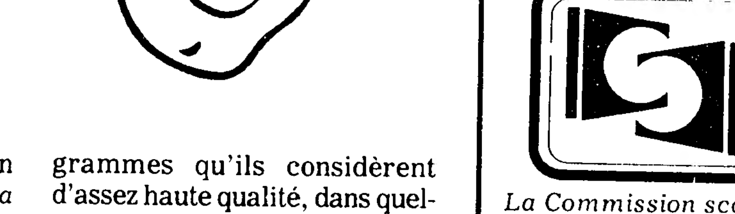
La Société de théâtre de Calgary en nomination pour un prix d'excellence



Pierre Granger

CALGARY - La Société de théâtre de Calgary a récemment été informée qu'un de ses programmes de télévision pourrait recevoir le prix 1987 d'excellence en programmation de l'Association canadienne de télévision par câble.





Le programme en question est la pièce *C'était avant la guerre à l'Anse à Gilles*, filmée pour la télévision dans les studios de Rogers Cable TV-Calgary. Le programme est maintenant rendu en finale du concours, et le gagnant sera choisi en mai, lors du congrès annuel de l'ACTC, à Montréal.

La Société de théâtre a joué *C'était avant la guerre* à Calgary en novembre 1985. C'est la pièce de Marie Laberge dans laquelle s'était distinguée Diane Fleury dans le rôle de Rosalie, la petite servante dont le maître avait voulu abuser. On en avait ensuite fait un programme d'une heure et demie qui a été diffusé plusieurs fois au canal 10 par Rogers Cable TV.

Les câblodiffuseurs présentent au concours tous les programmes qu'ils considèrent d'assez haute qualité, dans quelque domaine et dans quelque langue que ce soit. Les juges retiennent un programme produit dans l'Est et un produit dans l'Ouest, et c'est entre les deux que sera choisi le gagnant en mai.



Mme Michèle Lehardy

Ce qui est spécialement récompensé ainsi est la mise en scène, la direction artistique et le jeu des comédiens. Au crédit de ces derniers, soulignons qu'ils sont d'autant plus méritants que le fait de jouer devant des caméras est moins inspirant, moins stimulant que jouer devant une assistance avec qui il y a communion d'esprit. L'absence de réaction rend l'interprétation beaucoup plus difficile.

Michèle Lehardy apprécie beaucoup la collaboration du personnel de Rogers Cable TV à qui est en grande partie dû le succès des programmes de la Société de théâtre. Ces programmes passent les dimanche et mercredi soirs à 22h et le mardi matin à 11h30, toutes les deux semaines.

Échange étudiant Calgary/Québec

Du 3 au 9 mars, 39 élèves de 6ième année de l'École Élémentaire Banff Trail de Calgary (école bilingue) ont passé une semaine dans des familles francophones de l'École Holy Rosary (école d'immersion anglaise) de Mascouche, Québec.

Ils sont revenus enchantés après quelques jours bien chargés. Des activités telles, une partie de sucre, une visite à Montréal, une journée de ski de fond dans les Laurentides et beaucoup d'autres encore, leurs ont été offertes. Les élèves étaient accompagnés de leurs professeurs, M. R. Bourbonnière et Mme J. Sveda et de 3 parents.

Maintenant c'est au tour des familles de Calgary de recevoir parmi eux les 28 «jumeaux et jumelles» de Mascouche. Leur arrivée à Calgary, le 30 mars a été marquée par la cérémonie de présentation des chapeaux blancs à l'Aéroport International de Calgary. Heidi et Howdie, les mascottes officiels des Jeux Olympiques de 1988 étaient aussi sur les lieux pour acceuillir les jeunes visiteurs. Durant leur semaine à Calgary ils auront l'occasion de visiter les sites des Jeux Olympiques, le Parc du Patrimoine, le Musée Tyrell de Drumheller, la ville de Banff, pour ne nommer que quelques endroits.

Cette sorte d'échange ne peut qu'encourager les jeunes à s'intéresser à d'autres groupes culturels, à développer leur connaissance d'une langue seconde et à former des liens d'amitiés avec des Canadiens des autres provinces.

D. Berkhout
Comité d'Échange
Calgary-Mascouche

FRANCOPINION



EN ATTENDANT UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE...



LE budget que le Trésorier provincial Dick Johnston a dernièrement déposé en Chambre n'avait rien de particulièrement réjouissant pour les Albertains. Personne n'aime apprendre qu'il faudra payer davantage d'impôt, que l'essence coûtera plus cher, ou que les cigarettes et la boisson augmentent substantiellement du jour au lendemain.

Et pourtant...

Et pourtant, il faut savoir gré au Trésorier provincial de s'être donné comme objectif d'atteindre un budget équilibré d'ici cinq ans. C'est un objectif raisonnable et responsable que chaque individu, chaque famille, chaque organisation ou société doit viser. Et ça doit aussi être le cas pour une province ou un État. On ne peut constamment augmenter le déficit d'une année à l'autre. À moins de «prendre le taureau par les cornes», on s'enlise de plus en plus et on n'en sort plus.

Le problème est toujours le comment... Comment remplir les coffres du gouvernement provincial sans faire de peine (ou de tort) à personne? Cela a été possible au moment où la province pouvait réaliser d'énormes bénéfices à même ses richesses naturelles, mais ce n'est plus le cas. Le gouvernement, en fin de compte, ne dispose présentement que de deux moyens pour refaire ses finances: dépenser moins et augmenter les revenus.

Dépenser moins, cela se traduit inévitablement par des pertes d'emploi dans la fonction publique (on parle, par exemple, de 35 postes seulement dans le ministère de la Culture) et par une réduction de certains services.

Augmenter les revenus, cela suppose nécessairement une augmentation d'impôt sur le revenu des citoyens, et des taxes nouvelles ou plus élevées sur certains biens. Et c'est ici que ça frappe la masse de la population. Tout le monde verra donc son impôt augmenter. Mais le Trésorier provincial a décidé de s'en prendre surtout aux mieux nantis (c'est-à-dire ceux dont le revenu imposable excède 36 000$) ainsi qu'aux consommateurs de boisson et de tabac.

D'autre part, l'augmentation des primes d'assurance-santé, du coût de l'enregistrement des voitures et du prix de l'essence toucheront l'ensemble des citoyens, mais, selon nous, pas de façon excessive. Il faut quand même voir ce que ces biens et services coûtent dans les autres provinces!

Comme les richesses naturelles de la province sont toujours là, il faut espérer que dans un avenir pas trop éloigné le prix du baril d'huile remontera de façon significative. En attendant, qu'ils le veuillent ou non, les Albertains devront se serrer la ceinture.

Ils s'attendent toutefois à voir leur gouvernement provincial donner l'exemple et à faire un effort d'économie proportionnel à celui qu'il leur impose! Éliminer les emplois n'est pas la seule façon dont dispose le gouvernement pour réduire les dépenses (et pas nécessairement la meilleure).

Et ils s'attendent également à voir poindre avant longtemps des indices d'une économie davantage diversifiée. Ça fait des années qu'on en parle, mais on ne fait que ça, en parler. Le gouvernement conservateur n'a pas su inaugurer dans ce sens-là durant les années d'abondance. S'il est vrai que la nécessité est mère de l'invention, ne serait-ce pas le temps d'arriver maintenant avec l'idée-miracle qui donnera une base plus stable à l'économie de la province? Ou cette idée viendra-t-elle des partis d'opposition?

Les électeurs attendent.

G.L.



Ce n'est pas parce que mon copain parle chinois qu'il peut se considérer chinois

Monsieur l'éditeur,

Depuis quelques semaines, je trouve dans le Franco des lettres rédigées par des gens qui veulent savoir ce qu'est un francophone. J'ai pensé qu'il serait intéressant d'entretenir le dialogue en présentant le point de vue d'une francophone albertaine.

Faisons d'abord certaines précisions en ce qui a trait au lien entre l'emploi de la langue et l'identité. Au risque d'être brutale, je dois rappeler que ce n'est pas parce que je m'intéresse à la richesse de la culture allemande par exemple et que j'en adopte certaines manifestations, dont la langue, que je suis allemande. Ce n'est pas parce que mon copain Normand parle chinois qu'il peut alors se considérer chinois. Et que dire des gens qui se disent francophones et qui ne parlent plus français? Bien que la langue soit influencée, dans sa structure, dans sa façon de combiner les mots et de les dire, par l'identité, elle en est la manifestation. Rapellons-nous que l'identité est une façon d'être et que la langue reflète cet état d'être.

Qu'est-ce qu'un francophone alors? Il faudrait, je crois, pour répondre à la question, revenir à un concept très important, celui de la culture et de l'héritage culturel. Or, je ne veux pas faire cela dans les cadres de cette première lettre mais je me propose de le faire d'ici quelques semaines dans une deuxième lettre dont le ton serait plutôt intellectuel que personnel étant donné les propos que je veux présenter, à savoir une définition anthropologique de la culture. Dans cette première lettre cependant j'ai le goût de garder un ton plutôt personnel, de parler à titre d'une francophone minoritaire et fière de l'être.

Dans sa lettre au Franco, Mlle McDonough indique que les francophones qui luttent pour garder leur identité posent des gestes qu'elle définit comme étant égoïstes et même racistes. Je trouve bizarre que chaque fois que le francophone pose un geste pour affirmer sa différence, on voit chez lui un geste qu'on se permet de qualifier des plus étranges épithètes. Au contraire, Mlle McDonough, les francophones sont tellement peu égoïstes, si peu fiers de leur race qu'ils se laissent assimiler. Ils ouvrent les portes de leurs paroisses, de leurs institutions et dans l'espace d'une génération on n'y parle que l'anglais.

Le majoritaire est habitué d'avoir tous les privilèges, toutes les institutions dont il a besoin, tous les droits et tous les choix. Le majoritaire doit se rendre compte cependant que les droits, les choix et les privilèges des minoritaires francophones sont limités au point d'être non-existants. Le majoritaire qui désire la présence des francophones au Canada doit se rendre compte que pour assurer la réalité française en terre canadienne, il faut prendre des mesures extraordinaires afin de créer un contrepoids à la puissance du milieu majoritaire. La famille seule ne suffit pas dans un milieu ou les francophones sont dispersés et minoritaires. Il leur faut des institutions, des écoles, des paroisses, des média, des lois, en somme une petite place au soleil. Pour assurer notre survie au Canada, nous devons assurer des regroupements de francophones, une collectivité française. Sans cela, nous vivons une telle aliénation que nos enfants doivent choisir soit de vivre seuls ou de s'assimiler à la majorité. Mlle McDounough, cette frustration, cette aliénation, ce sentiment de n'être pas voulue, de ne pas appartenir à la «gang» que vous ressentez, nous et nos enfants, nous le vivons depuis la conquête. Ce sentiment de non-appartenance que vous ressentez devrait donc vous aider à mieux comprendre le terrible malheur de l'aliénation du minoritaire.

Être francophone, si je me limite dans cette première lettre à vous dire ce que nous ressentons et ce que nous vivons, c'est de ne pas avoir de «pays», c'est de ne pas avoir d'école, c'est de ne pas avoir de paroisses, c'est de ne pas pouvoir parler sa langue au centre d'achat, c'est de ne pas avoir de milieu qui nous reflète et qui nous soutient. Être francophone c'est d'expliquer à son enfant de deux ans, unilingue français vivant en Alberta, qu'il y a très peu d'endroits au Canada où l'on chante, joue, prie, regarde la télé en français. Être francophone c'est de dire à cet enfant qu'il doit apprendre sa langue, langue qu'il parle depuis sa naissance, au même rythme que le jeune anglophone qui lui, ne fait qu'en débuter l'apprentissage. N'est-ce pas là la meilleure manière de lui dire qu'il occupe une place de deuxième choix. Il ne faut pas chercher à comprendre pourquoi, par la suite, ce même enfant va rejeter sa langue au point de ne plus vouloir la parler. Être francophone, depuis la conquête, c'est de se faire dire dans les faits que nous sommes un peuple conquis qui n'a pas droit de cité. Être francophone c'est des réunions de famille en anglais car tous les cousins, les oncles et les tantes se sont assimilés; c'est un enfant en larme car on l'a appelé un joli nom et qu'on lui a dit qu'il ne peut pas faire partie du groupe car il parle drôlement. Être francophone c'est de lire des statistiques qui prédisent que les jeunes francophones minoritaires risquent de ne jamais faire des études universitaires.Être francophone au Canada et en Alberta, c'est de ne pas savoir ce qu'on est ou pire encore de regretter ce qu'on est au point de le nier. Être francophone, Mlle McDonough c'est de se faire dire que nous sommes égoïstes et racistes lorsque nous cherchons d'assurer au Canada la survie du peuple français et d'assurer par le fait même, pour l'anglophone, la capacité de s'enrichir d'une deuxième culture et d'une deuxième langue. Peuple fondateur dit-on? J'ai tellement l'impression que c'est un titre que nous recevons à condition d'être aussi un peuple soumis, un peuple silencieux, un peuple qui s'assimile.

Je n'ai aucun choix moi Mademoiselle. Si je veux m'épanouir à titre d'être humain de culture française en Alberta, je dois lutter. Pour moi et ma famille, pour moi et mon peuple il n'y a qu'un choix. Je dois aider à créer au Canada français, un Canada où il y a encore, où il y aura encore dans trente ans des francophones de naissance et non seulement des gens qui s'intéressent à notre culture et à notre langue. Votre appui, votre amour du Canada français se mesurera en terme de votre compréhension et de votre désir d'appuyer nos efforts. Vous voyez, pour vous et pour moi l'enjeu n'est pas égal. Ce qui, pour vous, est une question de choix, une façon de vous développer davantage, pour moi est une lutte à la mort pour avoir le droit d'être ce que je suis. Vous avez le goût de m'aider? Vous savez m'aider? On pourrait peut-être s'en parler? Vous avez le goût d'être un puissant allié?

France Levasseur-Ouimet Ph.D.
Francophone minoritaire

LE FRANCO

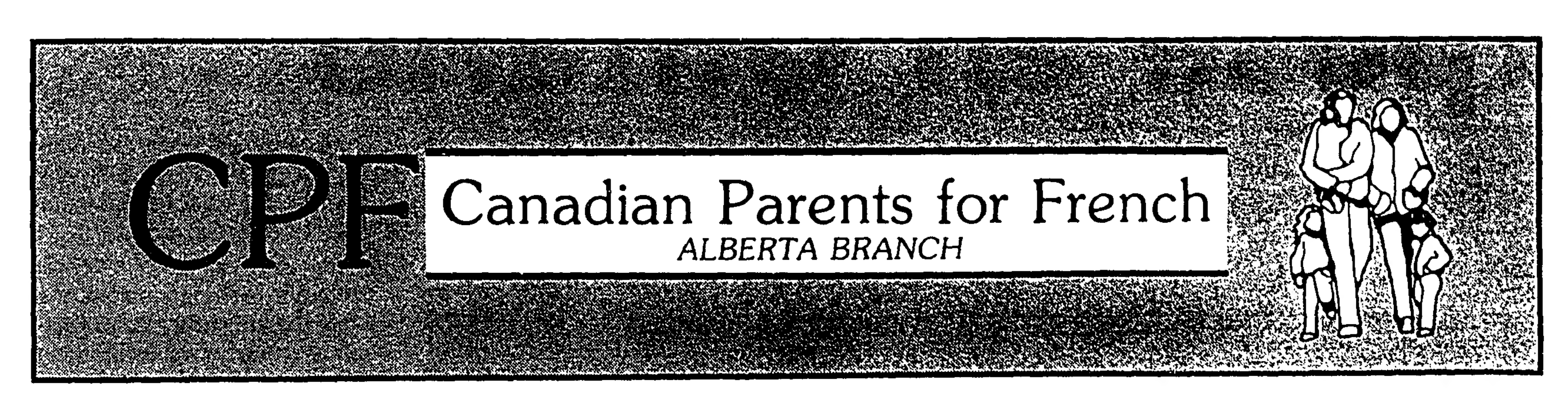
Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

Directeur-rédacteur intérim: Yves Lavertu
Éditorialiste: Guy Lacombe
Administration: Sylvie Grégoire
Photo-composition: Gaëtane C. Grenier
Graphisme & montage: Michel Raymond

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
#201, 10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta) T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672

L'abonnement annuel coûte:
1 ans: 15$ 2 ans: 25$
Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

Le compte à rebours et commencé pour les finales provinciales du concours oratoire



MARTINE COSTEROUSSE

EDMONTON - C'est le 11 avril prochain qu'aura lieu le concours oratoire de langue française de l'Alberta.

Près de deux cent candidats de tout âge se soumettront aux choix du juré, dans l'espoir d'être les gagnants d'un voyage à Ottawa et peut-être d'un séjour en France.

Bien que les candidats doivent eux-même rédiger leurs discours, c'est surtout à leur façon de s'exprimer plutôt qu'à la qualité de leur texte que les membres du juré désigneront les vainqueurs.

Il est nécessaire de préciser que les participants anglophones ne sont pas confrontés aux francophones.

Ce concours se divise, en effet, en deux catégories: l'une représentative des écoles d'immersion et l'autre des écoles francophones.

Les différents concurrents entrent en compétition selon leur niveau scolaire.

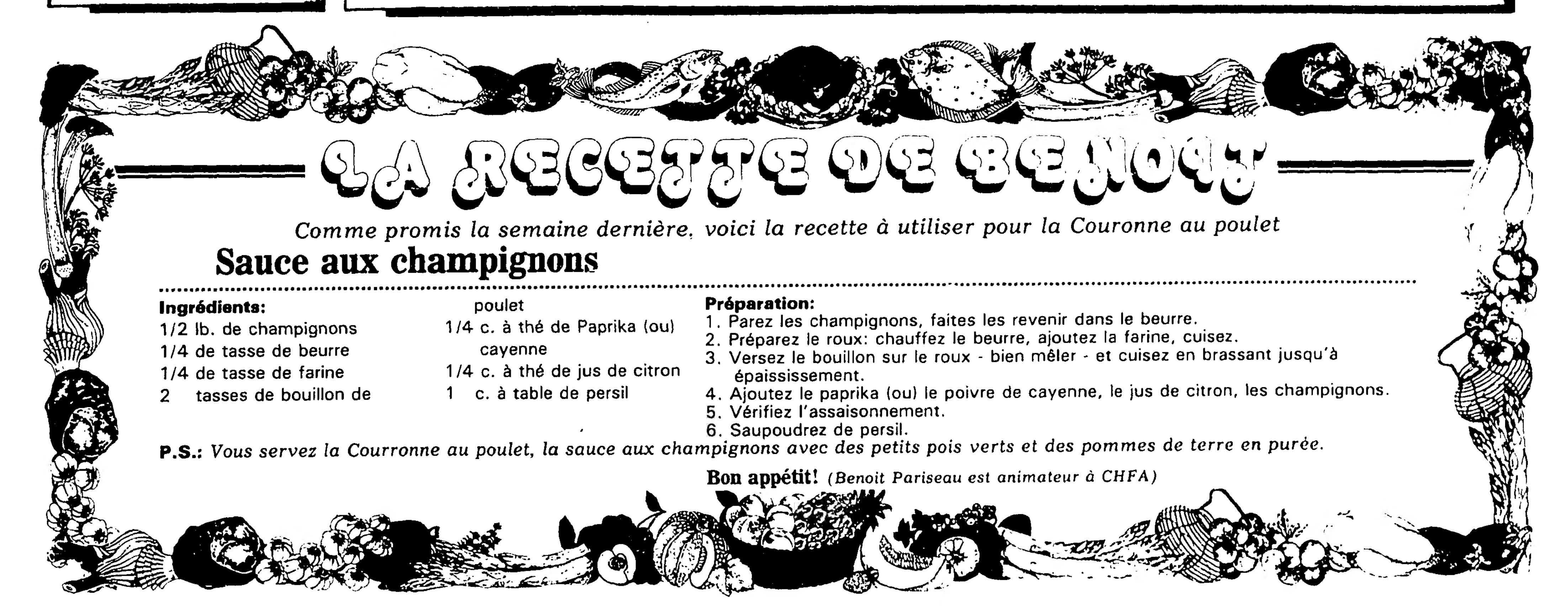
L'association «Canadien Parents for French» est à l'origine de ce concours, mis sur pied il y a trois ans.

Les différentes commissions scolaires intéressées procèdent au cours de l'année, à des éliminatoires afin de sélectionner les candidats au concours oratoire de la province.

Ce concours intègre les classes de la seconde à la 11ème année. Au niveau régional, les gagnants reçoivent un diplôme de participation ainsi qu'un trophée. Pour le concours provincial, les lauréats se méritent une médaille et un prix.

Seuls les cinq candidats des écoles secondaires, élus meilleurs orateurs de l'année, partiront tout frais payés à Ottawa. Ils devront à nouveau réciter leur discours mais cette fois-ci devant l'organisme national «Canadian Parents for French».

Les gagnants des autres provinces devront en faire de même. Mais c'est par tirage au sort que les heureux gagnants du séjour en France seront désignés.



Comme promis la semaine dernière, voici la recette à utiliser pour la Couronne au poulet

Sauce aux champignons

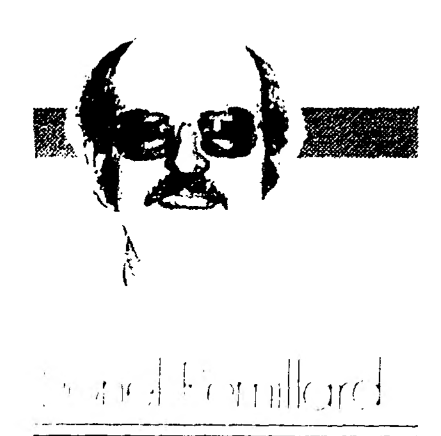
Ingrédients:
- 1/2 lb. de champignons
- 1/4 de tasse de beurre
- 1/4 de tasse de farine
- 2 tasses de bouillon de poulet
- 1/4 c. à thé de Paprika (ou) cayenne
- 1/4 c. à thé de jus de citron
- 1 c. à table de persil

Préparation:
1. Parez les champignons, faites les revenir dans le beurre.
2. Préparez le roux: chauffez le beurre, ajoutez la farine, cuisez.
3. Versez le bouillon sur le roux - bien mêler - et cuisez en brassant jusqu'à épaississement.
4. Ajoutez le paprika (ou) le poivre de cayenne, le jus de citron, les champignons.
5. Vérifiez l'assaisonnement.
6. Saupoudrez de persil.

P.S.: *Vous servez la Courronne au poulet, la sauce aux champignons avec des petits pois verts et des pommes de terre en purée.*

Bon appétit! *(Benoit Pariseau est animateur à CHFA)*

Un artiste de Bonnyville expose en Ontario



BONNYVILLE - Pierre Bataillard vient de connaître sa première majeure exposition solo à la Galerie du Nouvel Ontario.

L'artiste de Bonnyville était présent au vernissage le 2 avril au Centre des Jeunes de Sudbury en Ontario, où il expose 24 peintures pendant un mois.

Ensuite il exposera en mai à Hamilton à la Galerie Petterplace.

Originaire de Suisse, Pierre est arrivé à Bonnyville, il y a 10 ans au début des activités de l'huile dans la région, comme architecte résidant pour une grande société d'architecture de Calgary. Avec la fin des projets d'huile, Pierre fut rappelé à Calgary, mais ce dernier décida de demeurer à Bonnyville et depuis 5 ans, il peint à plein temps. Il a transformé le garage en atelier de peinture et de plus il est très actif comme entraîneur de natation pour les jeunes de Bonnyville.

L'été dernier certaines de ses peintures furent choisies par un jury et furent exposées au Pavillon de l'Alberta à l'Expo 86 à Vancouver.



M. Pierre Bataillard

Vous pouvez trouver ses oeuvres à la galerie UIK à Edmonton et à la galerie Virginia Christopher à Calgary.

Certains critiques disent que Pierre Bataillard est un expressionniste mais d'après lui il est allé encore plus loin.

«Ma peinture est plutôt intellectuelle que jolie - elle a un message - un défi, une exploration de moi-même et des autres» de dire Pierre.

«Une peinture, elle nous parle ou on lui parle, elle nous stimule et elle change selon notre humeur» de compléter l'artiste de Bonnyville.

Pierre part pour l'Ontario tout heureux d'avoir été invité à exposer ses oeuvres par deux galeries bien renommées.

Une rencontre inattendue



De g. à d.: Éric et Dominic Lajoie

LIONEL RÉMILLARD

BONNYVILLE - Lors de la visite des joueurs de hockey de l'équipe FJA de l'Alberta au Nouveau Brunswick, Dominic Lajoie de Bonnyville fit la connaissance d'un petit cousin Éric. Tout se passa à l'occasion d'une joute à Edmunston.

L'équipe FJA remporta la victoire 5 à 3. Les deux cousins n'ont pas eu la chance de se rencontrer durant la joute car ils occupaient les deux extrémités du colisée, protégeant chacun leur filet. Ce fut une belle découverte.

L'équipe de FJA fut parrainée et hébergée chez les jeunes de l'équipe Richelieu de Grand Sault.

La chaleur et l'hospitalité des Maritimes ont bien remplacé le manque de victoire. Deux membres de l'équipe FJA ont été demandés pour se rendre à Grand Sault, l'automne prochain pour terminer leurs études et jouer au hockey CEGEP local.

L'aide du Québec à la francophonie albertaine devient de plus en plus visible

BERNARD SÉVIGNY

Le Bureau du Québec à Edmonton apporte de plus en plus d'aide financière et technique aux organismes francophones de l'Alberta. Il y a quelques semaines la direction du Bureau du Québec remettait une subvention de 20 000$ à la librairie «Le Carrefour».

Créé en 1980 par le gouvernement québécois, le Bureau du Québec à Edmonton dessert les quatres provinces de l'Ouest et les Territoires du Nord-Ouest. Le but du Bureau du Québec est avant tout de promouvoir les produits québécois dans l'Ouest Canadien.

Selon monsieur Gérard Vézina, directeur du Bureau du Québec à Edmonton, l'ouest du pays représente un marché important pour les industries québecoises. De plus, affirme monsieur Vézina, outre l'aspect économique, le Bureau du Québec participe activement à la vie sociale et culturelle francophone dans l'Ouest canadien. Par exemple, la subvention accordée au Carrefour aura non seulement des retombées économiques pour le Québec (distribution, auteurs québecois), mais de plus elle permettra au Carrefour d'offrir un produit culturel plus diversifié (disques, livres, cartes, cassettes vidéo) à la population albertaine. Tout compte fait, de dire monsieur Vézina, c'est le Québec, le Carrefour et la population franco-albertaine qui en tireront profit.

Les aides accordées ne revêtent pas seulement un caractère économique pour le Québec. En effet, depuis l'année dernière, le Bureau du Québec offre aux organismes franco-albertains, plusieurs espaces publicitaires dans le journal «Le Franco» et ce, gratuitement. Cela permet à certaines associations de publiciser leurs activités sociales et culturelles. Une fois de plus, cette initiative fait bénéficier les organismes francophones de la province, et surtout la population qu'ils desservent.

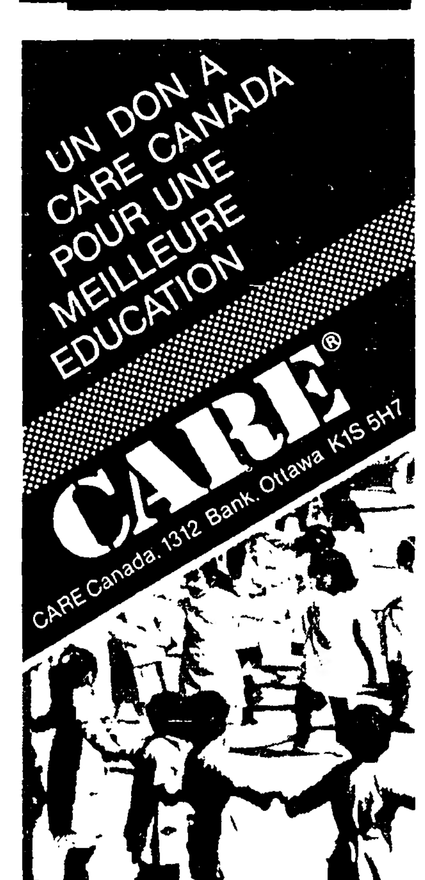
Puisque le budget du Bureau du Québec est très limité, celui-ci accorde également de l'aide technique: soit au niveau des services qu'il offre, soit au niveau des ressources humaines.

On remarque donc, une certaine volonté quant à la participation du Québec aux activités de la francophonie albertaine, même si elle vise le développement du marché albertain pour les entreprises québecoises. Cette participation favorise, en définitive, la population franco-albertaine, a conclu monsieur Vézina.



M. Gérard Vézina, directeur du Bureau du Québec à Edmonton.









• Plamondon

Les finales du concours oratoire ont lieu



Raymonde Ménard

PLAMONDON - Jeudi soir le 19 mars a eu lieu les finales du concours oratoire à l'auditorium de l'école de Plamondon.

Il s'agissait de l'aboutissement de plusieurs heures de travail pour la coordonnatrice, les enseignants et les élèves. En tout, 184 élèves ont participé aux compétitions. Cette année, les jeunes dans le programme d'immersion à Lac La Biche ont également participé.

Les finalistes qui ont remporté le premier prix étaient: Jacinthe Plamondon, Cheryl Lee Kozakewicz (Lac La Biche), Deanna Plamondon, Christine Lloyd (discours), Riis McNish, Michelle Lemay, Patrick Schaub, Raynette Ulliac, Bradley Ménard, Luisa Giammarioli, Edouard Plamondon, Franco Giammarioli, Luc Plamondon.

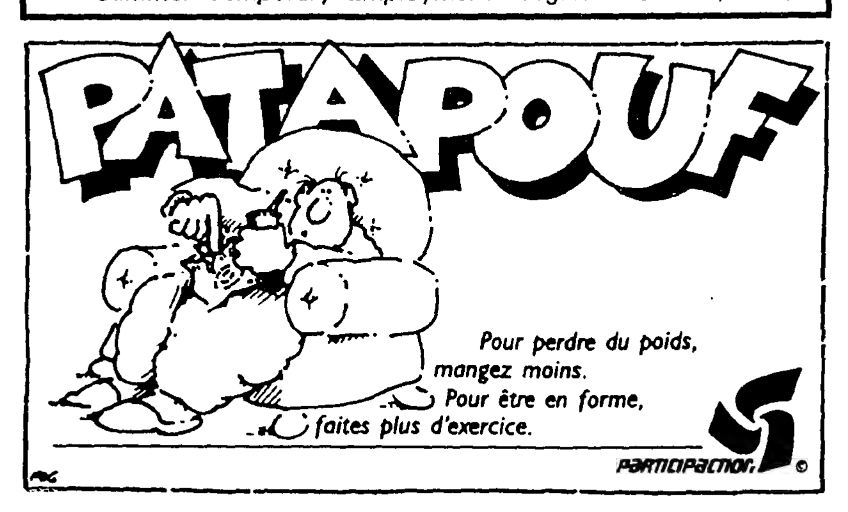


Les gagnants du deuxième prix de la 5e à la 11e année.

Les gagnants du premier prix de la 5e à la 11e année.

2ième prix: Robert Braund, Stacy Hamar (Lac La Biche), Jamie Hlewka, Teon Schaub, Estelle Plamondon, Kim Plamondon, Louise Hart, Carey Bélanger, Lorie Plamondon, Michelle Piquette, Tracy Gauthier.

3ième prix: Kathleen Gauthier, Janine St-Jean (Lac La Biche), Luanne Plamondon, Trina Amiot, William Postill, Andria Piquette, Mireille Ménard, Jarret Gauthier, Céleste Ménard, Cher Gauthier, Nicole Ulliac.



• *Rapport 1986 du Commissaire aux langues officielles*

Le point sur la situation albertaine

N.D.R.L.: Nous publions ci-dessous des extraits du Rapport annuel 1986 du Commissaire aux langues officielles. Ces extraits ont trait aux revendications qui ont ponctué l'année 1986 chez la minorité francophone de la province.

Tout comme ceux de la Saskatchewan, les juges de l'Alberta se sont penchés sur la portée actuelle de l'article 110. En effet, la Cour d'appel de cette province a rendu sa décision en novembre dans l'affaire Lefebvre. Par un jugement majoritaire, elle a statué que l'article 110 ne faisait pas partie intégrante de la constitution des Territoires, en ce sens qu'il n'avait pas le même effet que l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1987*. Comme on le devine, ce chapitre de notre histoire linguistique n'est pas encore clos: l'affaire a été portée en appel. On se souviendra qu'en juillet 1985, dans l'affaire Paquette, le juge Sinclair de la Cour du Banc de la reine de l'Alberta, avait reconnu le droit d'un intimé francophone, en vertu de l'article 110, d'utiliser sa langue devant un juge qui la comprenne. La province avait par la suite demandé un avis à cette même Cour sur la question des jurys bilingues; l'affaire est toujours en délibéré. Entre-temps, un premier procès en français s'est déroulé au mois de mai à Vermilion et un deuxième en août à Red Deer, non sans poser quelques problèmes de traduction. En octobre dernier, à Edmonton, un inculpé a surpris la Cour du Banc de la reine en demandant à la dernière minute que son procès se déroule en français. Les procédures ont été ajournées en attendant que la question de fond soit réglée. Enfin, en juin dernier, M. Léo Piquette, député francophone et ancien président de l'Association canadienne-française de



l'Alberta, région de Plamondon, a invoqué ce même article 110 pour prendre la parole en français à l'Assemblée législative albertaine.



Le juge William Sinclair (ci-dessus) a été le premier magistrat albertain à reconnaître à un intimé francophone le droit à un juge et jury bilingue lors de son procès en Alberta.

La communauté franco-albertaine a par ailleurs relancé le débat sur son droit de gérer ses écoles en portant en appel la décision du juge Purvis, de la Cour du Banc de la reine, relativement à l'école Georges-et-Julia-Bugnet. Le magistrat avait reconnu que la *Loi scolaire* de l'Alberta ne respectait pas les dispositions de l'article 23 de la Charte en ce qu'elle n'accordait pas aux parents francophones des droits suffisants en matière de gestion de leurs établissements scolaires; il avait toutefois évité de se prononcer sur la portée exacte de ce droit. Forte de l'appui de nombreux intéressés, dont le Commissariat aux langues officielles et Alliance Québec, l'association des parents a fait valoir devant la Cour d'appel de l'Alberta qu'en vertu de l'article 23, les parents francophones devraient disposer des moyens nécessaires pour assurer à leurs enfants un enseignement de qualité égale à celui dispensé en anglais. Dans son intervention, le procureur du Commissaire a souligné la nature réparatrice de l'article 23 et l'importance de trouver des solutions pratiques plutôt que de se dépenser en querelles juridiques stériles, qui trahissent l'esprit même de la Constitution. L'affaire est en délibéré.

Le Conseil des écoles catholiques d'Edmonton a cherché à calmer les tensions suscitées par un débat sur le caractère français de l'école secondaire J.-H.-Picard, laquelle accueille à la fois des élèves anglophones en immersion et des élèves francophones. Après bien des tergiversations, le Conseil s'est rendu aux arguments des parents francophones et a tranché la question en proposant de regoruper les élèves francophones dans un même programme et de prendre des mesures administratives afin de favoriser les communications en français. En outre, une solution à long terme semble se dessiner: il est question d'établir une école secondaire pour les élèves anglophones en immersion.

Les parents francophones de Calgary, pour leur part, réclament la création d'une école secondaire de langue française.

Pour l'instant, plusieurs se voient dans l'obligation d'inscrire leurs enfants au Collège Mathieu à Gravelbourg, en Saskatchewan. Bien que le Conseil scolaire catholique de la ville verse une somme d'environ 5 000$ pour chacun de ces élèves, les parents doivent néanmoins débourser une somme additionnelle de quelque 2 000$. Il va sans dire que certains parents n'ont d'autre choix que d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise. Il est pourtant loin d'être évident qu'on ait épuisé tous les moyens pour assurer sur place l'enseignement en français.

Plusieurs procès ont été intentés en vue de contraindre des conseil scolaires albertains à assumer les frais de transport des élèves (*Anderson c. Calgary School Board: St-Thomas Parents Advisory Society c. Attorney General of Alberta* et *Molgat c. Lacombe Shcool Board*). Bien que ces causes visent tantôt des élèves de l'enseignement immersif (lequel constitue souvent un pis-aller pour les enfants francophones) et tantôt des élèves d'une école française, le fond du problème demeure le même. À quoi sert une école si l'élève ne peut s'y rendre? Il faudrait manifestement donner une interprétation plus large aux dispositions de l'article 23 de la Charte, afin qu'il produise les effets voulus.

Enfin, soulignons que l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) célébrait cette année son soixantième anniversaire... soixante années de lutte! Comme le soulignait un éditorialiste: «Si l'ACFA n'avait pas existé, peu de gens seraient encore capables de se dire francophones aujourd'hui en Alberta».

Une sucrée de belle journée!

MIREILLE VÉZEAU

FORT McMURRAY - Petits et grands francophones et francophiles de Fort McMurray ont une fois de plus goûté aux plaisirs d'une des plus belles et plus anciennes traditions canadienne-françaises, le samedi 21 mars dernier: la partie de sucre.

En après-midi, près de 250 enfants se sont réunis à l'école Father Beauregard pour s'amuser dans la neige avec la complicité d'une dynamique équipe de clowns.

Grâce au concours des étudiants de 7ième et 8ième année en immersion française de l'école St-John, les enfants ont pu prendre part à toutes sortes de jeux, allant du plus gros monument de neige au monde à la traditionnelle bataille de boules de neige.

L'activité physique et le grand air creusant l'appétit, les enfants se sont par la suite régalés de tire d'érable.

Tout était à point et l'absence de soleil n'a en rien altéré l'enthousiasme et la bonne humeur de tous.

En soirée, quelques 110 adultes ont dégusté fèves au lard, soupe aux pois, grillades, oeufs dans le sirop et bien sûr tire d'érable. Outre les plats alléchants disposés sur les tables, on avait exposé sur les murs de la salle des dessins d'enfants représentant le temps des sucres.

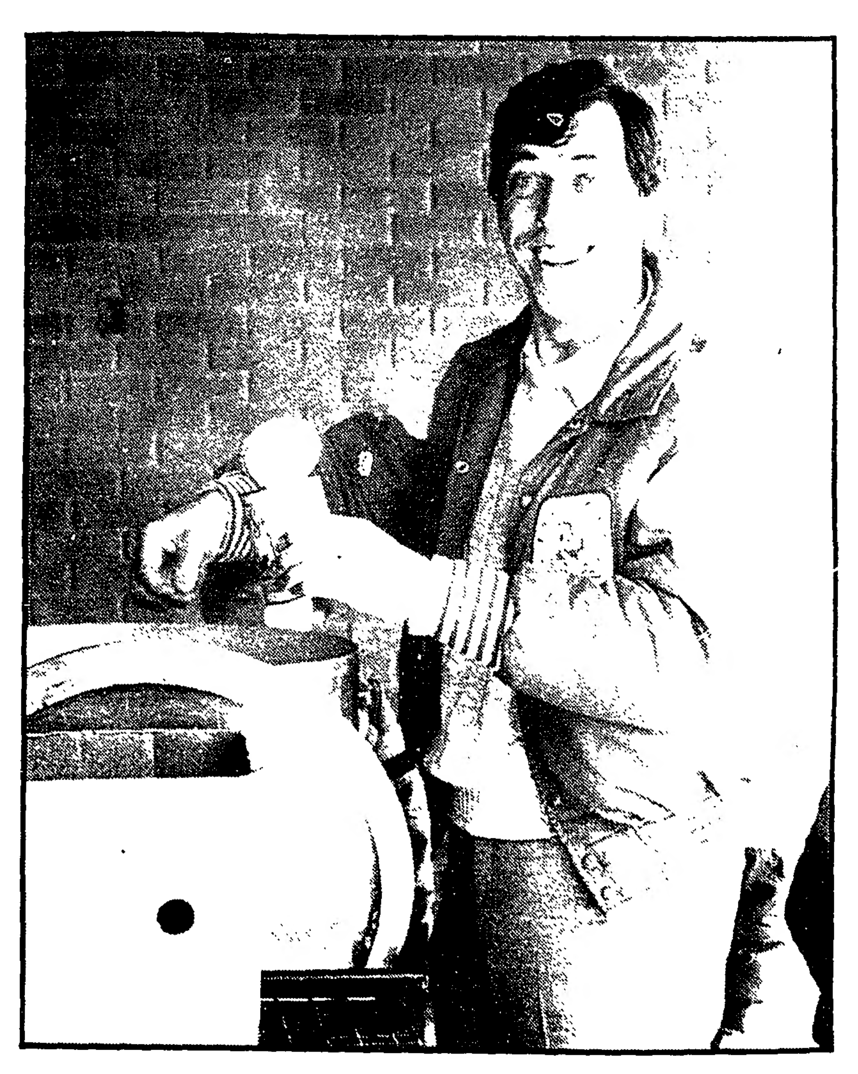
Cette journée aura exigé beaucoup d'énergie et de disponibilité de la part des organisateurs. Mais le succès est tel que chacun conservera longtemps le goût de cette sucrée de belle journée.















ÉDITION SPÉCIALE DU **FRANCO**

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!



LE FRANCO - Afin de mieux couvrir les actualités de votre région, **Le Franco** sollicite une collaboration accrue de votre part. Le journal a besoin "d'antennes" dans chaque région.

Un journal communautaire comme **Le Franco** ne peut en effet refléter les régions qu'à condition que ses lecteurs s'impliquent directement. Nous sommes donc à la recherche de nouveaux **correspondants régionaux** dans toutes les parties de l'Alberta et particulièrement dans les régions de:

- **Fort McMurray**
- **Rivière-la-Paix**
- **St-Paul**
- **Bonnyville**
- **Plamondon**
- **Morinville-Legal**
- **Edmonton**
- **Calgary**
- **Lethbridge**

N.B.: *Pour chaque article publié, le ou la correspondant (e) est rémunéré (e).* **Le Franco** *assure en outre une formation adéquate.*

Si la vie vous intéresse, contactez les forces journalistiques de l'Alberta ou plus simplement appelez Yves Lavertu au ***423-5672.***

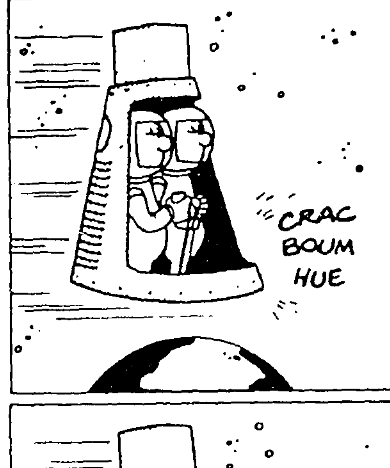
ParticipCrayon

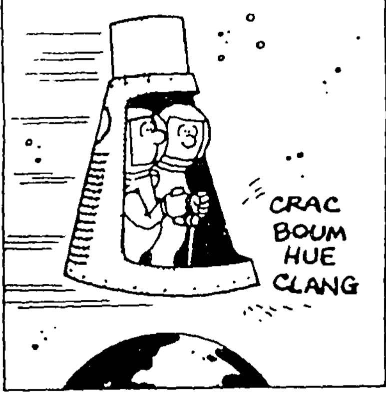
Des élèves de J.H. Picard lauréats

Tam Nguyen et Michael Moser de l'école J.H. Picard se sont classés premier et troisième respectivement, à l'étape finale du concours de Mathématiques (Alberta High School Mathematics Scholarship Examination) pour la ville d'Edmonton pour la douzième année. Ce concours est organisé par l'Université de l'Alberta. Au niveau provincial ils ont occupé la deuxième et la cinquième place.

Le premier avril dernier, ils ont participé aux Olympiades canadiennes de Mathématiques à l'Unversité de l'Alberta. Ils sont entraînés par M. Vasile Bratu. Les cours de mathématiques sont enseignés en français.

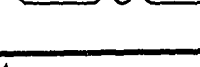
astronautes



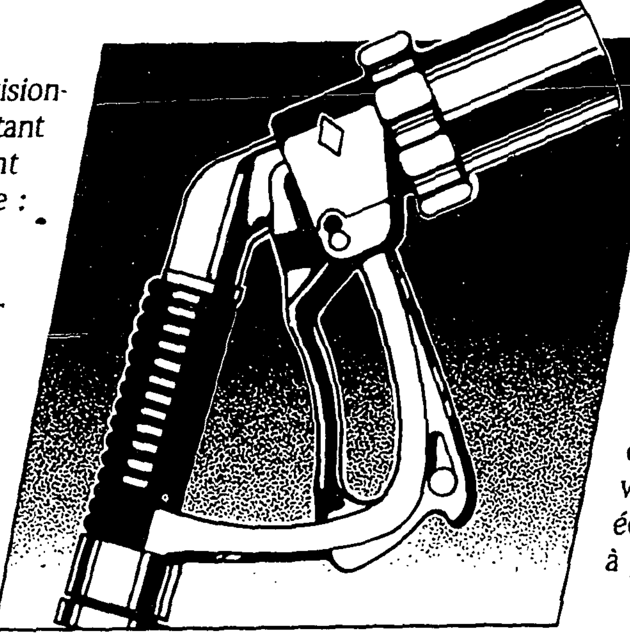






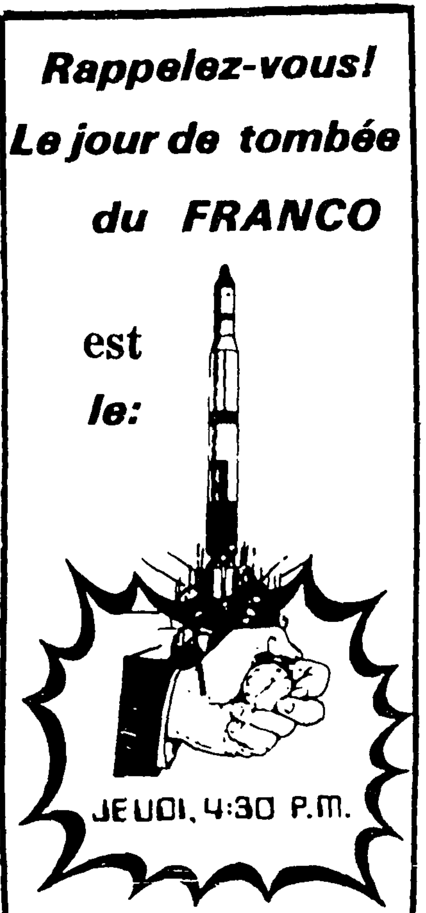












• Des provinces indignes... *(suite de la page 1)*

Québec adoptait une loi assurant, pour la première fois, la prestation de services sociaux et de santé en langue anglaise. Par contre, à quelques louables exceptions près, «les organismes fédéraux se sont contentés de marquer le pas en 1986». En effet, pendant que les organismes centraux s'employaient enfin de leur mieux à améliorer la *Loi sur les langues officielles*, l'affaiblissement des ressources consacrées à la réforme au sein des quelque 200 organismes fédéraux risquait de compromettre sérieusement la relance attendue.

Le Rapport qualifie de «longue, coûteuse et incertaine» la contestation judiciaire en matière de langues officielles. Dans les trois décisions linguistiques qu'elle a rendues en 1986, la Cour suprême a donné l'impression qu'elle préférait laisser certaines questions se régler dans l'arène politique. Aussi ses décisions n'ont-elles guère fait avancer l'égalité réelle du français et de l'anglais, cette tâche restant essentiellement la responsabilité des hommes politiques provinciaux et fédéraux. Mais un fossé encore trop large subsiste entre leurs alléchantes promesses et l'insuffisance d'inspiration de courage et d'argent disponibles pour leur réalisation pourtant nécessaire à la réconciliation nationale.

Le gouvernement ne s'en attire pas moins les éloges du Commissaire pour certaines de ses réalisations: examen en profondeur des aspects juridiques et du fonctionnement de la politique linguistique, contributions au lancement de la chaîne française de TVOntario et d'un quotidien francophone au Nouveau-Brunswick, interventions destinées à assurer au Canada un visage partiellement bilingue à Expo 86, signes d'intérêt accru pour la promotion du bilinguisme dans le secteur privé. D'autre part, certains organismes se sont distingués par leur détermination et leur sens de responsabilités, notamment la Banque du Canada, Emploi et Immigration, la Banque fédérale de développement, la Chambre des communes, le ministère de la Justice, l'Office national du film, Revenu national (Douanes et Accise) et Approvisionnements et Services.

Parmi les autres signes encourageants, le Rapport constate que le Comité mixte permanent des langues officielles s'est remis à l'étude systématique d'institutions fédérales dont plusieurs paraissent incapables de se conformer aux normes fédérales minimales.

«Les Canadiens disposent d'une capacité d'invention personnelle assez remarquable qui ne demande qu'à être exploitée», observe M. Fortier. Mais le gouvernement, tout en promettant une «nouvelle politique globale des langues officielles», a généralement insisté pour que l'on «fasse mieux avec moins» en imposant des plafonds ou des réductions à certains programmes de soutien interne telles la traduction et la formation linguistique. Par souci légitime d'économie, on a dû couper dans le superflus mais aussi, parfois, dans l'essentiel.

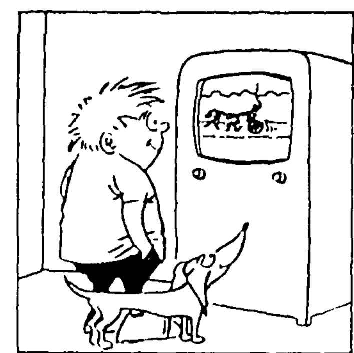
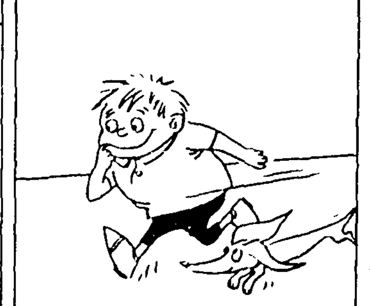
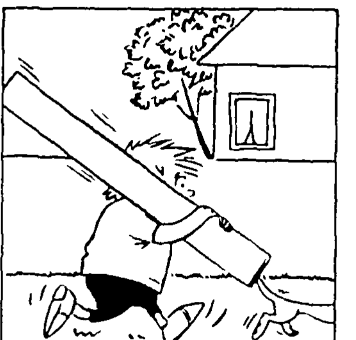
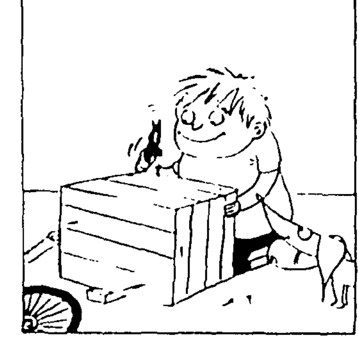
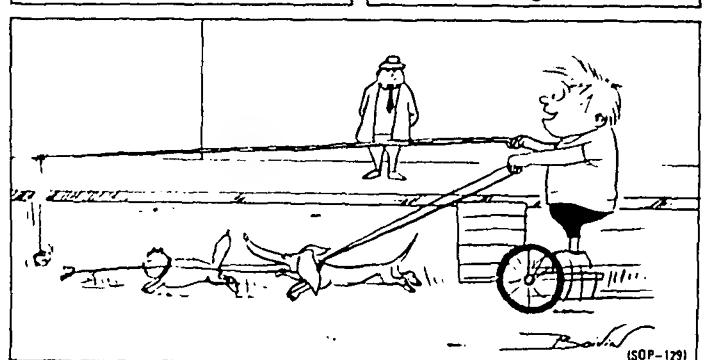
Le public canadien se montre de plus en plus favorable à l'égalité du français et de l'anglais, et de plus en plus exigeant quant à la reconnaissance pratique des droits linguistiques. Mais faute de mesures correctives plus vigoureuses de la part des gouvernements, c'est trop souvent aux tribunaux qu'on demande de résoudre des conflits qui pourraient l'être de façon plus humaine et moins coûteuse par voie de négociation. Pour le Commissaire, les nombreuses provinces qui ont négligé de concrétiser rapidement le droit -- consacré par la Charte -- à l'enseignement dans la langue de la minorité, se sont montrées par là indignes «d'un Canada éclairé... dont la maturité politique pourrait servir d'exemple au monde».

D'autre part, les plaintes reçues par le Commissariat ont augmenté de 73% en 1986 -- et ce sans compter les quelque 1 800 griefs contre le Service canadien du renseignement de sécurité, qui constitue un cas à part. Le recours croissant aux bons offices du Commissaire l'a incité à éprouver les limites de la Loi actuelle: il a donc demandé, au Gouverneur en conseil et au Parlement, de décréter des remèdes aux problèmes systémiques qui se posent depuis des lustres dans les trois grands volets du programme linguistique: le service au public, la langue de travail et la pleine participation. On attend toujours les réactions officielles aux trois rapports soumis vers la fin de l'année.

Insistant une fois de plus sur la situation extrêmement précaire de nombreuses collectivités de langue minoritaire -- dont témoigneront encore, sans doute, les données démographiques du recensement de 1986 -- le Commissaire a réclamé une action gouvernementale énergique et concertée. Aux yeux de M. Fortier, la décentralisation du système de télédiffusion dans les deux langues officielles serait un bon moyen pour le gouvernement de donner leur chance aux minorités: c'est pourquoi il s'oppose à certaines recommandations centralisatrices formulées dans le Rapport du groupe de travail Caplan-Sauvageau sur la politique de radiodiffusion.

Le Rapport souligne la popularité croissante de l'immersion française chez les élèves anglophones, et constate que l'on comprend de mieux en mieux, en ce domaine, à quel point il est important de planifier et de définir les orientations. C'est pour éviter la disgrâce d'une mêlée générale qu'il demande au gouvernement de profiter de la renégociation prochaine des ententes fédérales-provinciales dans le domaine de l'éducation pour instaurer de plus justes priorités, et une meilleure planification, en ce qui a trait à l'enseignement dans la langue minoritaire, à celui de la langue seconde et à l'enseignement postsecondaire dans les deux langues.

«Le Commissaire aux langues officielles fait toujours un peu figure de prophète de malheur», ajoutait-il». L'année 1986 aura certes comblé les pessimistes. Nous avons pourtant les moyens de renverser la situation: il suffit que l'on attaque ces problèmes dans un esprit moins borné, moins tâtillon».

Prière

Prière au St-Esprit

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

L.M.

Canadian Transport Commission / Commission canadienne des transports

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Dossier no: **2-V131-2** **DATE:** Le 1er avril 1987
Rôle no: **9892**

VACATIONAIR INC.
REQUÊTE EN VUE D'EXPLOITER
UN SERVICE AÉRIEN COMMERCIAL

Vacationair Inc. a demandé au Comité des transports aériens l'autorisation d'exploiter un service aerien commercial d'affrètement international (classe 9-4) pour le transport de personnes, de marchandises et de courrier au moyen d'affrètement avec réservation anticipée, au moyen d'affrètement pour voyage tout compris, au moyen à but commun et au moyen d'affrètement sans participation entre le Canada et tout autre pays à partir d'une base située à Toronto (Ontario), au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes F, G et H.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le **7 mai 1987**, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées. Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa (Ontario) K1A 0N9.

Si de plus amples renseignements sont requis, vous pouvez communiquer avec la soussignée ou E. A. Kalmakoff au (819)997-6226.

C. Beauparlant
pour le directeur suppléant
Direction de l'Analyse et des Permis
Comité des transports aériens

Canada

Société canadienne d'hypothèques et de logement / Canada Mortgage and Housing Corporation

TEINTURE EXTÉRIEURE
WINDSOR COURT 182ième rue et 96ième avenue

LES SOUMISSIONS cachetées, clairement indiquées en ce qui concerne le contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 14h, le lundi 20 avril 1987, pour teinture extérieure, calfeutrage et remplacement d'une voie de garage endommagée à Windsor Court située à Edmonton. Les documents de soumissions peuvent être obtenus par les enchérisseurs à l'adresse ci-dessous mentionnée, et sont disponibles pour inspection au bureau d'Edmonton. Une sécurité sera requise tel que décrit dans les documents de soumission et sera retenue par la société pour assurer une bonne performance du contrat.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

F. Wellock
Gérant, Immobilier
Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement
12315, Stony Plain Road
C.P. 1273
Edmonton, Alberta
T5J 2M8

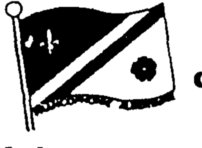
Canada



Votre contribution est nécessaire

Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la "Prière au St-Esprit" dans LE FRANCO. Vous devez inclure lors de votre demande la somme de 15.00$ pour chaque parution désirée. N'oubliez pas d'inscrire vos initiales.

Le Franco-Albertain
10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4



C'est quand la dernière fois que vous avez vu une pièce de théâtre en français?

PARTICIPEZ AU CONCOURS «UN NOM POUR VOTRE RÉGIONALE»

*Les gens habitant le territoire de la **nouvelle Régionale Morinville/Legal** sont invités à participer à ce concours ayant pour but de trouver un nom **représentatif** et **original** à cette région.*

Dorénavant, les limites de cette Régionale s'étendent des limites de la ville d'Edmonton vers le nord, incluant St-Albert, Lamoureux, Villeneuve, Rivière-Qui-Barre, Picardville, Westlock, Clyde, Vimy, Bon Accord, Legal et Morinville.

*Le (la) gagnant(e) se méritera un bon d'achat d'une valeur de 25$ au Carrefour de Legal. Pour participer, il suffit de remplir le coupon ci-dessous et de nous le faire parvenir **avant le 1er mai** à:*

*A.C.F.A.
C.P. 507
Legal, Alberta
TOG 1LO*

Nom: ____________________

Adresse: ____________________

____________ Code Postal: ____________

Téléphone: ____________________

Nom suggéré: ____________________

NOUVEAUX TARIFS POSTAUX EN VIGUEUR LE... 1ER AVRIL

Découpez ce tableau et conservez-le pour référence future.

Voici quelques uns des tarifs postaux qui prendront effet le 1er avril 1987. Cette liste partielle s'applique au courrier destiné au Canada et ailleurs dans le monde. Vous trouverez la liste complète des tarifs en vigueur à votre bureau de poste.

COURRIER À DESTINATION DU CANADA

COURRIER de 1re CLASSE

Jusqu'à 30 g	36¢
Plus de 30 g, jusqu'à 50 g	55¢

Services spéciaux:

Poste certifiée*	1,50$
Courrier recommandé*	2,63$
Livraison spéciale* (Lettres)	1,96$

*Tarif postal en sus

Colis (jusqu'à 30 kg) — Exemples de tarifs

Vancouver-Winnipeg (2 kg)	1re classe	6,29$
	Poste aux colis	2,54$
Halifax–Montréal (2 kg)	1re Classe	4,64$
	Poste aux colis	2,23$

Tarif pour courrier non-standard

(jusqu'à 30 g): .... 42¢

S'applique uniquement au courrier d'affaires (courrier affranchi au compteur ou port payé numéraire) ne portant pas de code postal ou de dimensions non-standards.

COURRIER À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

LETTRES

Jusqu'à 30 g	42¢
Plus de 30 g, jusqu'à 50 g	60¢
Plus de 50 g, jusqu'à 100 g	91¢

COURRIER OUTRE-MER

LETTRES

Jusqu'à 20 g	72¢
Plus de 20 g, jusqu'à 50 g	1,12$
Plus de 50 g, jusqu'à 100 g	1,77$

Utilisez toujours le code postal. C'est la clé du traitement mécanique du courrier. Le courrier portant le mauvais code ou sans aucun code, ne peut être acheminé de façon efficace.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

AGENTS DE SOINS INFIRMIERS DE ZONE

ZONE D'INUVIK

Inuvik Territoires du Nord-Ouest, 1 poste

ZONE DE MACKENZIE

Nord - Yellowknife Territoires du Nord-Ouest, 1 poste
Sud - Yellowknife Territoires du Nord-Ouest, 1 poste

Nous avons trois postes d'agent de soins infirmiers de zone à combler dans l'Arctique de l'ouest, Territoires du Nord-Ouest, Canada.

Les candidats retenus devront assurer un service spécialisé de traitement et de soins infirmiers d'hygiène publique, superviser le personnel, gérer l'orientation et le perfectionnement en cours d'emploi du personnel, planifier et mettre sur pied des programmes de soins infirmiers, participer à la planification du travail et des opérations, au contrôle du budget et des années-personnes ainsi qu'au recrutement et à la sélection du personnel, et remplir d'autres fonctions connexes.

Titres et qualités: Le titulaire doit détenir l'un des titres suivants: un baccalauréat en sciences infirmières d'une université canadienne ou l'équivalent reconnu, un certificat ou un diplôme en santé communautaire d'une université canadienne ou l'équivalent reconnu, une attestation pour les parties I et II de la formation britannique de sage-femme ou l'équivalent reconnu, une attestation pour la formation en santé communautaire approuvée par la Direction générale des services médicaux (comprend le programme de formation en cours d'emploi de niveau CHN-3 ou le test de vérification des connaissances) ou une attestation pour le Programme de formation clinique des infirmières ainsi qu'une participation de 4 mois au Programme de formation en santé communautaire de l'université du Manitoba. Le titulaire doit pouvoir être autorisé à exercer la profession d'infirmier (ère) dans une province ou un territoire du Canada. Le titulaire doit en outre avoir de l'expérience en matière d'administration de programmes de services de soins infirmiers communautaires et une expérience considérable de la gestion.

Nous offrons un traitement allant de 34 193 $ à 44 351 $, en plus d'une prime de poste isolé et des frais de réinstallation.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:
**Agent de dotation en personnel
Santé et Bien-être social Canada
Région des Territoires du Nord-Ouest
Sac postal 7777
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2R3**

Santé et Bien-être social Canada offre des chances égales d'emploi à tous.
La Fonction publique du Canada offre des chances égales d'emploi à tous.
Date limite: le 10 avril 1987

You can obtain this information in English by contacting the above named person.



Santé et Bien-être social Canada — Health and Welfare Canada



Van de Walle à l'Amicale Saint-Jean



Walter Van de Walle

M. Walter Van de Walle, député à la Chambre des Communes pour la circonscription de Pembina, Alberta, sera l'invité d'honneur du brunch et de l'assemblée annuelle de l'Amicale Saint-Jean, dimanche le 26 avril 1987 de 11h du matin à 14h.

Selon M. Jules Van Brabant, politicien d'expérience, ce serait le premier ancien de Saint-Jean à se mériter cet honneur. Né à l'ouest de Saint-Albert, M. Van de Walle a fait ses études à Saint-Albert, puis au Collège Saint-Jean avant d'obtenir son diplôme en agriculture de l'Université de l'Alberta. Il épousa Fernande Préfontaine qui fit de lui l'heureux père de cinq enfants. Au cours des années, ce député néophyte à Ottawa s'est forgé des armes puissantes dans le service du public en assumant d'innombrables responsabilités dans la région de Legal, auprès des Chevaliers de Colomb, dans les milieux agricoles de la province, etc. Honoré le 7 novembre 1981, du Alberta Achievement Award, il fut admis au temple albertain de la renommée dans le domaine agricole en mars 1985.

Tous les anciens et amis de Saint-Jean sont convoqués à cette réunion fraternelle et d'affaires. On demande de réserver sa place au brunch en écrivant à l'Amicale Saint-Jean, 8406, 91e rue, Edmonton, T6C 4G9 ou en téléphonant à Line Joyal, 468-1254, avant le 23 avril 1987.

Transports Canada / Transport Canada

AVIS PUBLIC
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
AÉROPORT INTERNATIONAL D'EDMONTON

L'honorable John Crosbie, ministre des Transports, désire annoncer que le décret C.P. 1986-2227 du 25 septembre 1986 adopté en vertu de l'article 4,4 de la Loi sur l'aéronautique, chapitre 28, S.R.C. modifie le Règlement de zonage de l'aéroport international d'Edmonton en conformité avec l'annexe ci-après.

La présente modification prévoit a) le zonage des hauteurs pour les nouvelles pistes parallèles O1L-19R et 11R-29L; b) des surfaces d'approche de 15 000 mètres pour toutes les pistes; c) des dispositions interdisant le dépôt sur les terrains visés par le Règlement de déchets susceptibles d'attirer les oiseaux ou d'être mangés par ceux-ci; et d) des dispositions rendant ce Règlement conforme à la présentation actuelle des règlements du Ministère.

Des détails sur la nature et la portée du Règlement de zonage de l'aéroport international d'Edmonton peuvent être obtenus à l'examen du document enregistré au Bureau de cadastre d'Edmonton (Alberta) le 14 janvier 1987 au numéro 872008104.

1. Les définitions de «bande», «surface d'approche», «surface de transition» et «surface extérieure», à l'article 2 du *Règlement de zonage de l'aéroport international d'Edmonton*, sont abrogées et respectivement remplacées par ce qui suit:

«bande» désigne la partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport, qui comprend la piste aménagée pour le décollage et l'atterrissage des aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure à la partie IV de l'annexe; (*strip*)

«surface d'approche» désigne un plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande, perpendiculairement le long du prolongement de son axe, et dont la description figure à la partie II de l'annexe; (*approach surface*)

«surface de transition» désigne un plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir des limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche, et dont la description figure à la partie V de l'annexe; (*transitional surface*)

«surface extérieure» désigne la surface imaginaire située au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport, et dont la description figure à la partie III de l'annexe. (*outer surface*)

2. L'article 3 du même règlement est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«3. Pour l'application du présent règlement, l'altitude déterminée du point de repère de l'aéroport est réputée être 712,3 m au-dessus du niveau de la mer».

3. L'article 4 du même règlement est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«4. Le présent règlement s'applique aux biens-fonds, y compris les emprises de voies publiques, situés aux abords ou dans le voisinage de l'aéroport et qui:

a) sont compris à l'intérieur des limites extérieures des biens-fonds visés à la partie VI de l'annexe;
b) s'étendent au-delà de ces limites extérieures directement au-dessous des surfaces d'approche».

4. Le même règlement est modifié par insertion, après l'article 6, de ce qui suit:

«Dépôt de déchets»

7. Le propriétaire ou l'occupant d'un bien-fonds visé par le présent règlement ne doit permettre à quiconque d'y déposer des déchets pouvant être mangés par les oiseaux ou étant de nature à les attirer».

5. L'annexe du même règlement est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«ANNEXE

(articles 2 et 4)

PARTIE I

Point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport est un point qui coïncide avec le repère géodésique déterminé par le ministère des Transports et portant le numéro 710323, situé par 53°18'33,9" de latitude nord et 113°34'57" de longitude ouest.

PARTIE II

Surfaces d'approche

Les surfaces d'approche, figurant sur le plan de zonage n°E.1974 de l'aéroport international d'Edmonton, en date du 5 février, sont des surfaces attenantes à chacune des extrémités des bandes associées aux pistes 1L-19R,01R-19L,IIL-29R et 11R-29L et sont décrites comme suit:

a) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de piste O1L;
b) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de piste 19R;
c) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de piste O1R;
d) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de piste 19L;
e) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de piste 11L;
f) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de piste 29R;
g) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de piste 11R;
h) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de piste 29L.

Elles sont constituées d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 50 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculairement au prolongement de l'axe de la bande, à 15 000 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 2 400 m du prolongement de l'axe de la bande, la ligne horizontale imaginaire étant à 300 m, dans le sens vertical, au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande.

PARTIE III

Surface extérieure

La surface extérieure, figurant sur le plan de zonage n° E.1974 de l'aéroport international d'Edmonton, en date du 5 février 1985, est une surface imaginaire qui consiste en un plan commun situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude déterminée du point de repère de l'aéroport; la surface imaginaire est toutefois située à 9 m au-dessus de la surface du sol lorsque le plan commun décrit ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus de la surface du sol.

PARTIE IV

Bandes

Les bandes, figurant sur le plan de zonage n° E.1874 de l'aéroport international d'Edmonton, en date du 5 février 1985, sont décrites comme suit:

a) la bande associée de la piste 01R-19L et mesurant 300 m de largeur, soit 150 m de chaque côté de l'axe de la piste, et 3 473m de longueur;
b) la bande associée à la piste O1L-19R et mesurant 300 m de largeur, soit 150 m de chaque côté de l'axe de la piste, et 2 863m de longueur;
c) la bande associée à la piste 11L-29R et mesurant 300 m de largeur, soit 150 m de chaque côté de l'axe de la piste, et 3 229m de longueur;
d) la bande associée à la piste 11R-29L et mesurant 300 m de largeur, soit 150 m de chaque côté de l'axe de la piste, et 3 777m de longueur.

PARTIE V

Surfaces de transition

Chacune des surfaces de transition, figurant sur le plan de zonage n° E.1874 de l'aéroport international d'Edmonton, en date du 5 février 1985, est une surface constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 7 m dans le sens horizontal, suivant une direction horizontale perpendiculaire à l'axe et au prolongement de l'axe de chaque bande, et qui s'élève vers l'extérieur à partir des limites latérales de chaque bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à son croisement avec la surface extérieure ou une autre surface de transition d'une bande contiguë.

PARTIE VI

Limites extérieures des biens-fonds

Les limites extérieures des biens-fonds, figurant sur le plan de zonage n°E.1874 de l'aéroport international d'Edmonton, en date du 5 février 1985, sont les suivantes:

À PARTIR DE l'angle nord-est de la moitié ouest de la section 36, Township 50, rang 25, à l'ouest du 4° méridien; DE LÀ, en direction sud le long de la limite est des moitiés ouest des sections 36, 25 et 24, en travers de l'emprise de voie et le long du quart nord-ouest de la section 13 jusqu'à l'angle sud-est de celui-ci; DE LÀ, en direction est le long de la limite sud du lot 6, bloc 11 du plan 782 1344, jusqu'à l'angle nord-ouest du lot 7, bloc 11 dudit plan; DE LÀ, en direction sud le long de la limite ouest des lots 7, 8 et 9 du bloc 11, en travers de l'avenue Derrick et du lot 1, bloc 16, jusqu'à la limite nord du lot 2, bloc 16 dudit plan; DE LÀ, en direction ouest le long de la limite nord du lot 2 jusqu'à son angle nord-ouest; DE LÀ, en direction sud le long de la limite ouest des lots 2 et U-3, bloc 16, en travers de la rue Sparrow et des lots 6, 5, 4 et 2, bloc 15 du plan 782 1344 et du prolongement de la limite sud du plan 802 1634; DE LÀ, en direction ouest le long de la limite sud du plan 802 1634 jusqu'à son intersection avec la limite est de la moitié ouest de la section 12; DE LÀ, en direction sud le long de la limite est des moitiés ouest des sections 12 et 1 du Township 50, rang 25, à l'ouest du 4e méridien, en travers de l'emprise de voie et le long de la moitié ouest de la section 36, Township 49, rang 25, à l'ouest du 4e méridien, jusqu'à l'angle sud-est de cette moitié; DE LÀ, en direction ouest le long de la limite sud de la moitié ouest de la section 36 et du quart sud-est de la section 35 jusqu'au point, d'intersection avec la limite ouest du plan de chemin de fer C. et E. n°1; DE LÀ, en direction sud le long de la limite ouest du plan de chemin de fer C. et E. n°1 jusqu'à l'angle sud-est du lot 4, bloc 1A du plan 3882 K.S., correspondant à la limite nord de la 50e avenue; DE LÀ, en direction ouest le long de la limite nord de la 50e avenue en travers des chemins de séparation jusqu'au point d'intersection avec la limite est du plan routier 5047 J.Y.; DE LÀ, en direction sud en travers de la 50e avenue, puis le long de la limite est de la 54e rue, plan 4842 K.S., plans routiers 5047 J.Y. et 618 L.Z. jusqu'au point d'intersection avec la limite nord du plan de chemin de fer 3274 E.O.; DE LÀ, vers l'ouest le long de la limite nord du plan de chemin de fer 3274 E.O. et en travers des emprises de voie jusqu'à la limite est de la section 30, Township 49, rang 25, à l'ouest du 4e méridien; DE LÀ, en direction nord le long de la limite estde la section 30 et du quart sud-est de la section 31 jusqu'à l'angle nord-est de celui-ci; DE LÀ, en direction ouest le long de la limite nord du quart sud-est de la section 31 jusqu'à l'angle nord-ouest de celui-ci; DE LÀ, en direction nord le long de la limite est du quart nord-ouest de la section 31, en travers de l'emprise de voie, puis le long de la limite est de la moitié ouest de la section 6, Township 50, rang 25, à l'ouest de 4e méridien, jusqu'à l'angle sud-est du quart sud-ouest de la section 7; DE LÀ, en direction ouest le long de la limite sud du quart sud-ouest de la section 7 jusqu'à l'angle sud-ouest de celui-ci; DE LÀ en direction nord le long de la limite ouest du quart sud-ouest de la section 7; jusqu'à l'angle nord-ouest de celui-ci; DE LÀ, en direction est le long de la limite nord du quart sud-ouest de la section 7 jusqu'à l'angle nord-est de celui-ci; DE LÀ, en direction nord le long de la limite est du quart nord-ouest de la section 7, des moitiés ouest des sections 18, 19 et 30, du quart sud-ouest de la section 31 et des emprises de voie, jusqu'à l'angle nord-est du quart sud-ouest de la section 31; DE LÀ, en direction est le long de la limite sud du quart nord-est de la section 31, du quart nord-ouest de la section 32 et de l'emprise de voie, jusqu'à l'angle sud-est du quart nord-ouest de la section 32; DE LÀ, en direction nord le long de la limite est du quart nord-ouest de la section 32 jusqu'à l'angle nord-est de celui-ci; DE LÀ, en direction est le long de la limite nord du quart nord-est de la section 32, des sections 33, 34 et 35 ainsi que du quart nord-ouest de la section 36, Township 50, rang 25, à l'ouest du 4e méridien et des emprises de voie, jusqu'au point de départ».

Canada

IMAGES D'AUTREFOIS



«Portes ouvertes» à la Faculté Saint-Jean le 18 février 1966, Edmonton. Une pièce aménagée pour l'occasion en salle de danse. Photo Ob 3870, Archives provinciales de l'Alberta, collection Nadeau, o.m.i.

(Claude Roberto)

À l'horaire cette semaine

Samedi 4 avril

07h30 Le Petit Castor
08h00 Woody le Pic
08h30 Passe-Partout
09h00 Les mystérieuses cités d'or
09h30 Candy
10h00 Les nouvelles aventures de Popeye
10h30 L'Or des autres
11h00 Les héros du samedi
12h00 La semaine parlementaire à Ottawa
13h00 La Coupe Excellence
15h00 Ciné-famille: Les enfants de la rivière
16h55 Nos espoirs 88
17h00 Regards sur la nature
17h30 À première vue
18h00 La soirée du hockey: Les Bruins de Boston vs les Canadiens de Montréal.
20h30 Impact
21h25 Samedi de rire
22h25 Le Téléjournal
22h45 La politique fédérale
22h55 Télé-sélection: Le Samourai (Drame policier) (Fr.-It. 67)

Dimanche 5 avril

07h30 Animation illimitée
08h00 Pacha
08h30 Passe-Partout
09h00 Rémi
09h30 Les Fables d'Europe
09h45 Nicole et Pierre
10h00 Le jour du Seigneur
11h00 Économie, finance et Cie
11h30 Star Trek
12h00 La semaine verte
13h00 La Coupe Excellence
15h00 Rencontres
15h30 Le pont des soupirs
17h00 Second regard
18h00 Le Téléjournal
18h01 Science-Réalité
18h30 Cap Danger
19h00 Paul, Marie et les enfants
19h30 Les Beaux dimanches: Céline Dion - Incognito
20h35 Le Téléjournal
21h00 Les Beaux dimanches: Télé-dollars (dern. de 2)
22h00 Les Beaux dimanches: Les Ballerines (dern. de 2)
22h55 La grande visite

Lundi 6 avril

10h00 À votre rythme
10h15 Iniminimagimo
10h30 Passe-Partout
11h00 Le son des Français d'Amérique
11h30 Prince noir
12h00 Baseball des Expos (début)
12h00 les Expos de Mtl. vs les Reds de Cincinnati
14h30 Les Schtroumpfs
14h55 Fafoin
15h00 À communiquer
15h05 Fariboles
15h15 Aujourd'hui en France
15h30 D'une série à l'autre
16h30 Félix et Ciboulette
17h00 Le Vagabond
17h30 Carte d'identité
18h00 L'Alberta ce soir
18h30 À communiquer
19h00 L'Agent fait le bonheur
19h30 Poivre et sel
20h00 Des dames de coeur
21h00 Le Parc des Braves
21h30 Décibels
22h00 Le Téléjournal
22h26 Le Point
23h00 Cinéma: L'Homme tranquille (Comédie) (Amér.-Irl. 52)

Mardi 7 avril

10h00 - 11h00 Voir lundi
11h30 Gaspard et les fantômes
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h15 Aujourd'hui en France
12h30 D'une série à l'autre
13h30 Au jour le jour
14h30 Cinéma: Le gagnant
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Minibus
17h00 - 18h00 Voir lundi
18h30 Actualités-Alberta
19h00 La clé des champs
19h30 Ultraquizz Lance et compte
20h00 Opération Ypsilon (dern. de 4)
21h00 Dallas
22h00 - 22h26 Voir lundi
23h00 Cinéma: La Route de l'Ouest (Amér. 67)

Mercredi 8 avril

10h00 - 11h00 Voir lundi
11h30 La clé des bois
12h00 - 13h30 Voir mardi
14h30 Le temps de vivre
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Au jeu
17h00 L'Alberta ce soir
17h30 La Soirée du Hockey
20h00 Le Vagabond
20h30 Carte d'identité
21h00 Cap Danger
21h30 Vidéo-Club
22h00 - 22h26 Voir lundi
23h00 Cinéma: Charlot, le gentleman vagabond (Amér. 75)

Jeudi 9 avril

10h00 - 11h00 Voir lundi
11h30 Les contrebandiers
12h00 - 13h30 Voir mardi
14h30 Cinéma: Les Tribulations d'un Chinois en Chine
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Les contes orientaux
17h00 L'Alberta ce soir
17h30 La Soirée du Hockey
20h00 Le Vagabond
20h30 Carte d'identité
21h00 Génies en herbe
21h30 À communiquer
22h00 - 22h26 Voir lundi
22h40 Cinéma: Chasseurs de scalps (Western) (Amér. 68)

Vendredi 10 avril

10h00 - 11h00 Voir lundi
11h30 Orzowei, l'enfant de la forêt
12h00 - 13h30 Voir mardi
14h30 Télé-Feuilleton: La chartreuse de Parme (dern. de 6)
15h30 À communiquer
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Les Schtroumpfs
17h00 - 18h00 Voir lundi
18h30 À communiquer
19h00 À plein temps
19h30 Le monde merveilleux de Disney
20h30 Séries plus: Hello Einstein (2e de 4)
21h30 Contrechamp
22h00 - 22h26 Voir lundi
23h00 Nos espoirs 88
23h10 Cinéma: Traître sur commande (Amér. 69)

Céline Dion - Incognito

Les Beaux Dimanches à 19h30

Les Beaux Dimanches *mettront à l'affiche, à 19h30, le spectacle «Céline Dion - Icognito». La simplicité, la grâce et la voix exceptionnelle de la populaire chanteuse québécoise seront encore appréciées, tout comme son grand talent et son sens inné de la scène.*

Baseball des Expos

Lundi à midi

C'est le début d'une nouvelle saison du **Baseball des Expos** *à compter de lundi à midi, alors que les Expos affronteront les Reds à Cincinnati dans le traditionnel match d'ouverture.*

La Soirée du Hockey

Mercredi et jeudi à 17h30

Les séries éliminatoires commencent! Les deux premiers matchs seront présentés les mercredi et jeudi à 17h30. Ils feront partie de la demi-finale de la division Adams qui sera, cette année, une série 4 de 7.

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée Conception
10830, 96e rue
Dimanche: 10h30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Ste-Anne
16422, 99A avenue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760, 84e avenue
Samedi: 19h
Dimanche: 9h et 11h

St-Joachim
9928, 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

Ste-Famille à Calgary
1719, 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30 et midi



L'Annuaire des Organismes et Commerçants francophones '86 est disponibles gratuitement. Composez 423-5672



UNIVERSITÉ DE MONCTON

Maîtrise en administration publique

Désirez-vous faire carrière dans le secteur public ou para-public? L'Université de Moncton (campus de Moncton) offre depuis septembre 1985 une MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE qui pourrait vous intéresser.

Cette nouvelle maîtrise a été rendue possible grâce à une subvention obtenue dans le cadre d'une entente entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur les langues officielles dans l'enseignement.

Des BOURSES sont disponibles pour les candidat(e)s à temps complet qui ont un bon dossier académique.

Pour plus de renseignements sur ce programme, veuillez communiquer avec:

Harley d'Entremont, coordonnateur
Programmes d'administration publique
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9
Téléphone: (506)858-4177

Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation

TEINTURE EXTÉRIEURE

HAMPTON COURT - 16404, 115ième rue

LES SOUMISSIONS cachetées, clairement indiquées en ce qui concerne le contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 14h, le lundi 20 avril 1987, pour teinture extérieure, calfeutrage et remplacement d'une voie de garage endommagée à Hampton Court située à Edmonton. Les documents de soumissions peuvent être obtenus par les enchérisseurs à l'adresse ci-dessous mentionnée, et sont disponibles pour inspection au bureau d'Edmonton. Une sécurité sera requise tel que décrit dans les documents de soumission et sera retenue par la société pour assurer une bonne performance du contrat.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

F. Wellock
Gérant, Immobilier
Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement
12315, Stony Plain Road
C.P. 1273
Edmonton, Alberta
T5J 2M8

Canada

Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation

TEINTURE EXTÉRIEURE

LEEWOODS APARTMENTS - 3855, Chemin Millwoods

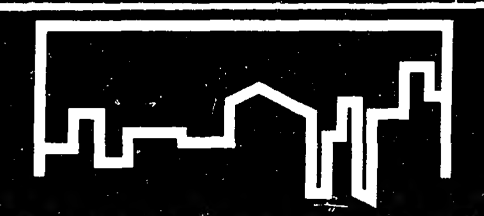
LES SOUMISSIONS cachetées, clairement indiquées en ce qui concerne le contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 14h, le lundi 20 avril 1987, pour teinture extérieure, calfeutrage et remplacement d'une voie de garage endommagée à Leewoods Apartments située à Edmonton. Les documents de soumission peuvent être obtenus par les enchérisseurs à l'adresse ci-dessous mentionnée, et sont disponibles pour inspection au bureau d'Edmonton. Une sécurité sera requise tel que décrit dans les documents de soumission et sera retenue par la société pour assurer une bonne performance du contrat.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

F. Wellock
Gérant, Immobilier
Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement
12315, Stony Plain Road
C.P. 1273
Edmonton, Alberta
T5J 2M8



Travaux publics Canada — Public Works Canada



Vente de propriétés

Lac La Biche, Alberta
À VENDRE
Terrain et Édifice

- Ancien détachement de la G.R.C. et domicile pour famille, lot 8 et 9, paté 30, subdivision de plan 4313 B.F.(H.B. RES).
- **Description de l'Édifice:** 100166 - 2ième étage et sous-sol, construction avec charpente, extérieure en brique. Approximativement 299 m2.
- **Section de terrain:** Parcelle de forme irrégulière - approximativement 1,490.19 m2.

Pour de plus amples informations et des formulaires d'offres d'achat contacter N.C.O. I/C, C.P. 810, Lac La Biche, Alberta T0A 2C0, téléphone (403) 623-4012, attention de: Sgt. en charge G.M. Shillaker.

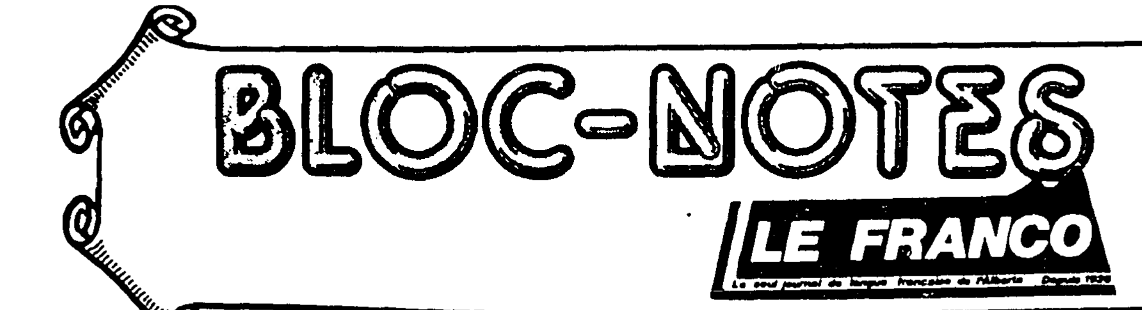
Heure de tombée: Les offres cachetées seront reçues au plus tard 14h, (H.N.M.), le 29 avril 1987, à l'adresse suivante:

Gérant régional
Administration et politique de contrat
Ministère des Travaux publics Canada
Pièce 200, 9925, 109e rue
Edmonton, Alberta
T5K 2J8

Canada

Moi, je lis LE FRANCO
Le seul journal de langue française de l'Alberta Depuis 1928

CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES





La ligne des Bonnes Nouvelles

Appelez ou écrivez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non-lucratifs se déroulant dans votre communauté. Une courtoisie de AGT.



L'AMICALE Saint-Jean annonce son assemblée annuelle le dimanche 26 avril 87 à 11h à la cafétéria de la faculté Saint-Jean. 21/4

La PRÉMATERNELLE l'École Enfantine, située à l'école Maurice Lavallée accepte maintenant les inscriptions pour l'année scolaire 1987-88. L'École Enfantine offre un programme préscolaire francophone aux enfants de 3 et 4 ans. Les classes offertes pour les enfants de 3 ans sont de 2 demi-journées par semaine, dont le mardi et jeudi matins ou après-midis. Les classes pour les enfants de 4 ans sont de 3 demi-journées par semaine, dont le lundi, mercredi et vendredi matins ou après-midis. Inscrivez vos petits francophones dès aujourd'hui pour vous réserver une place. Les classes se remplissent très vite! Pour plus de renseignements, s.v.p. contactez l'une des personnes suivantes: Thérèse Campbell-Lemire au 426-3306; Yvonne Roberts au 463-3402; Hélène Szaszkiewicz au 444-7267 7/4

GARDIENNE offre ses services pour garder enfants à la maison. Âge: 6 mois à 3 ans. Tél.: Nancy au 461-9670 (Millwoods) 7/4

COUTURIÈRE DISPONIBLE - Ferais ensemble de baptême, choix de style et de texture - prix raisonnable - Edmonton: 461-0857 7/4

GARDIENNE désirée à domicile pour enfants de 2 et 5 ans - 4 jours/semaine. Tél.: 469-2064 28/4

À VENDRE - ordinateur «MacIntosh» avec accessoires (imprimante, logiciels, etc.). Appelez Pascale au 428-1245 le soir. 28/4

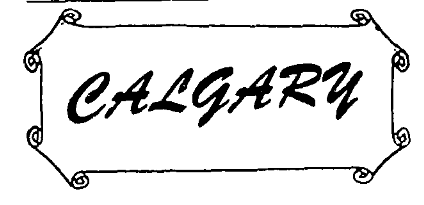
À VENDRE - 98 chaises de banquets, 25 tables (120cm x 75cm) et un réfrigérateur Coldstream 5M45 à double-portes coulissantes. Soumissions par écrit seulement. Date limite: 20 avril 1987 - A.C.F.A. régionale d'Edmonton, #100, 8925, 82 avenue, Edmonton, Alberta, T6C 0Z2. 7/4

À VENDRE maison dans la région de Bonnie Doon, elle est grande et en excellent état. 1,450 pieds carrés; 4 chambres à coucher; planchers en bois franc, tuiles en céramique; nouvelles fenêtres; l'isolation nouvelle; garage double, avec grenier; sous-sol fini. Adresse 9119-81 ave - téléphone: 469-8066. 7/4

ANNE TRISTER au Ciné-club pour adultes (Edmonton) - La dernière production de Léa Pool, avec Louise Marleau et Albane Guilhe. Les 9 et 10 avril 1987 à 19h30 au Théâtre de l'ONF (10031, 103e avenue) Edmonton - 2,75$ (étudiants et âge d'or) et 4$ (adultes) - *Anne Trister* vient de remporter deux prix Génies bien mérités: un pour la meilleure cinématographie et un pour la meilleure trame musicale. D'où la décision du Ciné-club pour adultes d'offrir ce film à son public. «Que cette histoire mystérieuse continue d'agir sur nous longtemps après la représentation, voilà ce qui constitue le meilleur témoignage de la qualité du film», écrivait Volksblatt au cours du festival de Berlin. Commentaire bien mérité. 28/4

Dans le cadre des aventures théâtrales 1987, le directeur artistique du THÉÂTRE FRANÇAIS d'EDMONTON, Pierre Bokor, est très heureux d'annoncer l'arrivée prochaine du THÉÂTRE À LA CARTE de la Faculté Saint-Jean et de son spectacle PIQUE-NIQUE EN CAMPAGNE de *Fernando Arrabal*. *Pique-Nique en campagne* sera à l'affiche du T.F.E., au 8406, 91e rue, le samedi 11 avril 1987 à 20h. *La pièce:* un pique-nique à la campagne, en plein centre d'un terrain de bataille? Quelle drôle d'idée! Enfin, M. et Mme Tépan rendent visite à leur fils afin de lui tenir compagnie. Soudain, un quatrième personnage entre en jeu. Qui est-il? Est-ce un ennemi? Si oui, que faire de lui? Comment le traiter? Autant de questions auxquelles vous trouverez réponses en venant assister à cette pièce à la fois légère et sérieuse de Fernando Arrabal. *La Troupe:* À tous ceux qui se souviennent de *En Pièce Détachées* et à tous ceux qui s'intéressent au théâtre, une autre production du Théâtre à la carte représente un événement culturel! Le spectacle est créé (donc réalisé et interprété) par: *Keith Adamson, Lynn Bornais, Martin Flibotte, Luc Girard, Peter Mac Donald, Tom St-Clair, Mélissa Screaton, Danielle Subranni.* Lever du rideau: 20h. Renseignements: Hélène Bérubé/TFE - 469-0829; Lynn Bornais/TALC - 469-8883. 28/4

Souffrez-vous d'endométriose? Pour rencontrer d'autres femmes avec cette condition et obtenir de l'information sur l'endométriose, écrire: C.P. 11184, Edmonton, Alberta, T5J 3K5. 28/4



- *Vous êtes une FEMME?*
- *Vous aimez vous retrouver entre FEMMES pour discuter de problèmes qui vous préoccupent ou pour échanger des opinions?*
- *Vous aimeriez de temps en temps déguster un repas que vous n'avez pas eu à préparer, dans une ambiance AMICALE et REPOSANTE?*

Si vous avez répondu «OUI» à ces questions, l'ACFA régionale de Calgary mijote un projet qui vous intéresse. Si votre appétit est aiguisé, téléphonez à notre bureau au numéro 228-4095. Il nous fera plaisir de vous fournir des renseignements supplémentaires. Bienvenue à toutes!

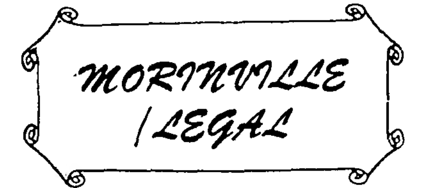
DAME ferait ménage dans des maisons privées. Téléphonez après 17h. Demandez Madame Langevin: 277-7601.

RECHERCHÉ gardienne pour garçon de 6 ans, de préférence quelqu'un avec des enfants du même âge et qui demeure dans le quartier Bowness à Calgary. Aurait à garder soit en soirée, de nuit ou de fin de semaine. Appelez Lyne 286-3403.

RECHERCHÉ une gouvernante d'enfants qui ferait également quelques travaux ménagers. De préférence une jeune adulte bilingue, non-fumeuse. 2 enfants - Demandez Huguette: 938-3156 (Okotoks, Alberta)

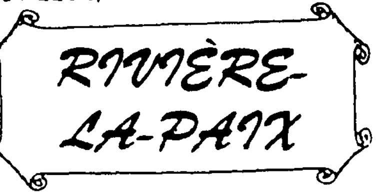
À LOUER dans le Sud-Ouest; Appartement avec une chambre à coucher, propre et bien éclairée; tapis neuf. Dans un immeuble pour adultes. 310$ et 340$ par mois; électricité et chauffage compris DD-200. Libre le 1er avril. Demandez Danielle: 242-3187

À VENDRE - Automobile Citation 1980, cerveau frein, cerveau direction 115,000 kilomètres. Excellente condition. Prix: 2500$ - Contactez Louise: 288-3589



Le CLUB DES ARTS DE MORINVILLE - présente le dimanche 5 avril 1987, à l'ancien couvent de Morinville une exposition de peintures, présentée par plusieurs artistes. Vous êtes invités à y assister de midi à 5 heures au 2e étage du centre historique et culturel. Des oeuvres sélectionnées peintes à l'huile, des aquarelles, des pastels et des eaux-fortes tracées à la plume, et d'autres encore qu'il serait long à énumérer. Ce sera une occasion pour le public de découvrir les arts en visitant cette galerie. Ceci en vue d'encourager le talent des exposants locaux. Mme Jeannine Chalifoux étant elle-même artiste peintre se fera un plaisir de vous accueillir. L'entrée sera gratuite, et pour ceux qui le désirent, il y aura un goûter payant. Contactez le 932-4562 pour information.

CURLING CLUB de Legal est à la recherche d'anciens documents - photos et trophées du vieux curling ring - Si vous en avez ou si vous connaissez quelqu'un qui en a - S.V.P. contacter: Irène: 961-2501; Lorraine: 961-2262; Laurette: 961-3877



Madeleine, CHANTEUSE fransaskoise se fera un plaisir d'interpréter des chansons françaises au River Drive Mall de Peace River - les 9-10-11 avril de 11h (am) à la fermeture. Ses microsillons français seront disponibles sur place.

Calendrier des activités culturelles

Publié par la Commission culturelle de l'ACFA

AVRIL 1987

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Désormais la Commission culturelle publiera mensuellement les activités culturelles et artistiques qui sont présentées à travers la province. Nous vous demandons de nous faire parvenir vos informations avant le 12 de chaque mois. #203 - 10008, 109e rue, Edmonton, Alberta - T5J 1M4			**1** Exposition du Club de Photographie du Collège Mathieu au Centre Culturel de Bonnyville. Afin de renforcer les budgets du Centre Culturel de Bonnyville, un bingo sera organisé à la salle Stampede.	**2**	**3** CAFÉ POPICOS le 3 avril de 17h à 23h au Théâtre Popicos - Entrée gratuite.	**4** CAFÉ CHANTANT au Théâtre Popicos organisé par les Jeunes Entrepreneurs Francophones et le Comité de spectacle de l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton (469-4401)
5 Le Club des Arts de Morinville organise une exposition de peintures à l'ancien couvent de midi à 17h.	**6** AVIS AUX INTÉRESSÉS, n'oubliez pas de poster votre application pour PACIFÊTE 87. Les applications seront acceptées jusqu'au 1er mai 1987 inclus.	**7**	**8**	**9** Anne Trister, présenté à l'O.N.F. à 19h30.	**10** Anne Trister, présenté à l'O.N.F. à 19h30. Rally-Taverne (sac-pack) à la Faculté Saint-Jean à compter de 15h.	**11** Le Théâtre à la carte de la Faculté Saint-Jean présente «Pique-nique en campagne». Le groupe «MAT» du Collège Mathieu sera à Bonnyville. Ils chanteront à la messe de 20h, en latin, à l'Église Saint-Louis, suivi de leur spectacle au Centre Culturel. Un atelier de Théâtre d'Improvisation à Falher les 11 et 12 avril, animé par Yves Caron d'Edmonton.
12 Le groupe «MAT» du Collège Mathieu sera au Centre Culturel de Saint-Paul, à compter de 17h.	**13** L'exposition du Club de Photographie du Collège Mathieu sera présentée au Centre Culturel de Legal jusqu'au 26 avril.	**14** Le Théâtre du Coyotte présentera sa pièce «Les trois petits cochons» à l'école Vanier de Donnelly.	**15** Afin de renforcer les budgets du Centre Culturel de Bonnyville, un bingo sera organisé à la salle Stampede.	**16** F.J.A. organise une journée des Francophones (7ième à 12ième année) à l'école Routhier de Falher	**17**	**18**
19 JOYEUSES PÂQUES	**20** La vie sans farce est comme un voyage sans auberge.	**21**	**22** Tant que je rirai, je ne serai jamais pauvre.	**23**	**24** Je préférerais qu'un fou me rende joyeux que d'être attristé par l'expérience.	**25** Afin de renforcer les budgets du Centre Culturel de Bonnyville, un bingo sera organisé à la salle Stampede.
26 L'Ensemble vocal «Allegro» donnera un concert au musée Provincial d'Edmonton à 20h.	**27** L'exposition du Club de Photographie du Collège Mathieu sera présentée à Lethbridge. Afin de renforcer les budgets du Centre Culturel de Bonnyville, un bingo sera organisé à la salle Stampede.	**28** PACIFÊTE 87, avis aux retardataires! Vous n'avez plus que 3 jours, pour envoyer votre application par «Poste prioritaire» afin qu'elle soit acceptée conformément aux règlements de Pacifête 87. FAITE VITE!	**29**	**30**		